

Les Canadiens veulent des automobiles plus solides

TORONTO (PC) — Un sondage effectué dans neuf provinces par le Bureau des assurances du Canada démontre que la plupart des Canadiens seraient prêts à sacrifier l'apparence de leur automobile en faveur d'une voiture plus solide qui nécessiterait moins de réparations. Le sondage révèle également que les automobilistes accepteraient de payer davantage pour une telle voiture.

Voir LES CANADIENS en page A 6

Paul VI demande de mettre un frein aux expériences de réforme liturgique

Le pape vient de demander qu'on mette un frein aux expériences et aux initiatives personnelles dans le domaine de la réforme liturgique, particulièrement en ce qui a trait aux chants, aux instruments de musique utilisés et aux textes lus durant les cérémonies religieuses.

Dans un document disciplinaire envoyé aux évêques du monde entier, qui donne l'opinion du Saint-Père sur la controverse suscitée dans l'Eglise par les expériences comme les messes rythmées, Paul VI rappelle que dans les cérémonies religieuses, tout doit favoriser la piété et être en harmonie avec la dignité et la sainteté du culte divin.

Il demande donc de restreindre les

"compositions hâtives et parfois fantaisistes, créations locales, additions ou simplifications qui sont souvent contraires aux règles fondamentales de la liturgie". En vue d'atteindre cet objectif, le pape abolit toutes les permissions d'expériences accordées en vue de la réforme liturgique.

L'autorité des évêques

Le message explique l'attitude de Paul VI en disant que "de nombreux évêques, prêtres et laïcs ont fait appel à l'autorité du Siège apostolique pour que soit maintenue et renforcée dans la liturgie l'harmonie féconde et tant désirée qui est le caractère propre de la

Voir PAUL VI en page A 6

Le plus grand quotidien français d'Amérique

la presse

Montréal: jeudi 5 novembre 1970, 86e année, no 257, 80 pages, 8 cahiers

★ ★ 10¢

Incendie d'un hospice à Pointe-aux-Trembles

17 vieillards meurent

par Michel BENOIT

Dix-sept personnes ont péri dans l'incendie qui a ravagé, cette nuit, l'hospice pour vieillards, le Foyer Ste-Bernadette, situé au 12355 de la rue Parent, à Pointe-aux-Trembles, en banlieue est de Montréal.

L'incendie a débuté vers 4 heures ce matin vraisemblablement dans la salle de jeux du sous-sol, à la suite de l'explosion d'une fournaise.

Trente-quatre vieillards et une aide-infirmière se trouvaient à l'intérieur de l'hospice (un du-

plex en briques et en ciment) et tous dormaient au moment du drame. C'est le chien de M. Pierre Paradis, le propriétaire du Foyer Ste-Bernadette, qui a donné l'alerte, par ses aboiements répétés, il a réveillé son maître qui demeure tout à côté. Ce dernier s'est alors précipité dans le brasier.

Tandis que l'aide-infirmière téléphonait aux pompiers de Pointe-aux-Trembles, M. Paradis s'affairait à évacuer les pensionnaires. En moins de cinq minutes, tout l'effectif des pompiers de

cette ville se trouvait à pied d'œuvre. M. Paradis et ses deux fils, Normand et Pierre, par suite de leur connaissance des lieux, prirent en quelque sorte la direction des opérations. C'est ainsi qu'ils réussirent à évacuer très rapidement une partie des pensionnaires. Malheureusement, la violence de l'incendie ne permit pas de sauver tous les vieillards. Neuf d'entre eux devaient périr brûlés vifs ou asphyxiés, tandis que huit autres, évacués, étaient aussitôt dirigés vers l'hôpital Le Gardeur de Repentigny et vers l'hôpital Maisonneuve de Mont-

réal. Peu après leur arrivée dans ces établissements, les huit vieillards mourraient des suites de brûlures.

M. Pierre Paradis a été lui-même brûlé au visage et à une main au cours des sauvetages qu'il a effectués.

Sauvetage

A lui seul, il a en effet évacué une bonne partie des personnes âgées. Alors que le feu était à son plus fort et qu'il restait encore un pensionnaire en vie à l'intérieur, M. Paradis est rentré dans la maison et est res-

sorti peu après avec ce pensionnaire. Il dut ramper tout en tirant le rescapé vers la sortie.

Malgré sa fatigue, ses blessures et ses malaises (il souffre de troubles cardiaques depuis plusieurs années), M. Pierre Paradis a tenu cependant à faire une déclaration aux journalistes présents alors que le sinistre était complètement sous contrôle, vers 5 h. 30.

C'est ainsi qu'on a appris que cet hospice fonctionnait depuis quelque six ans en tant qu'entreprise privée. Les pensionnaires

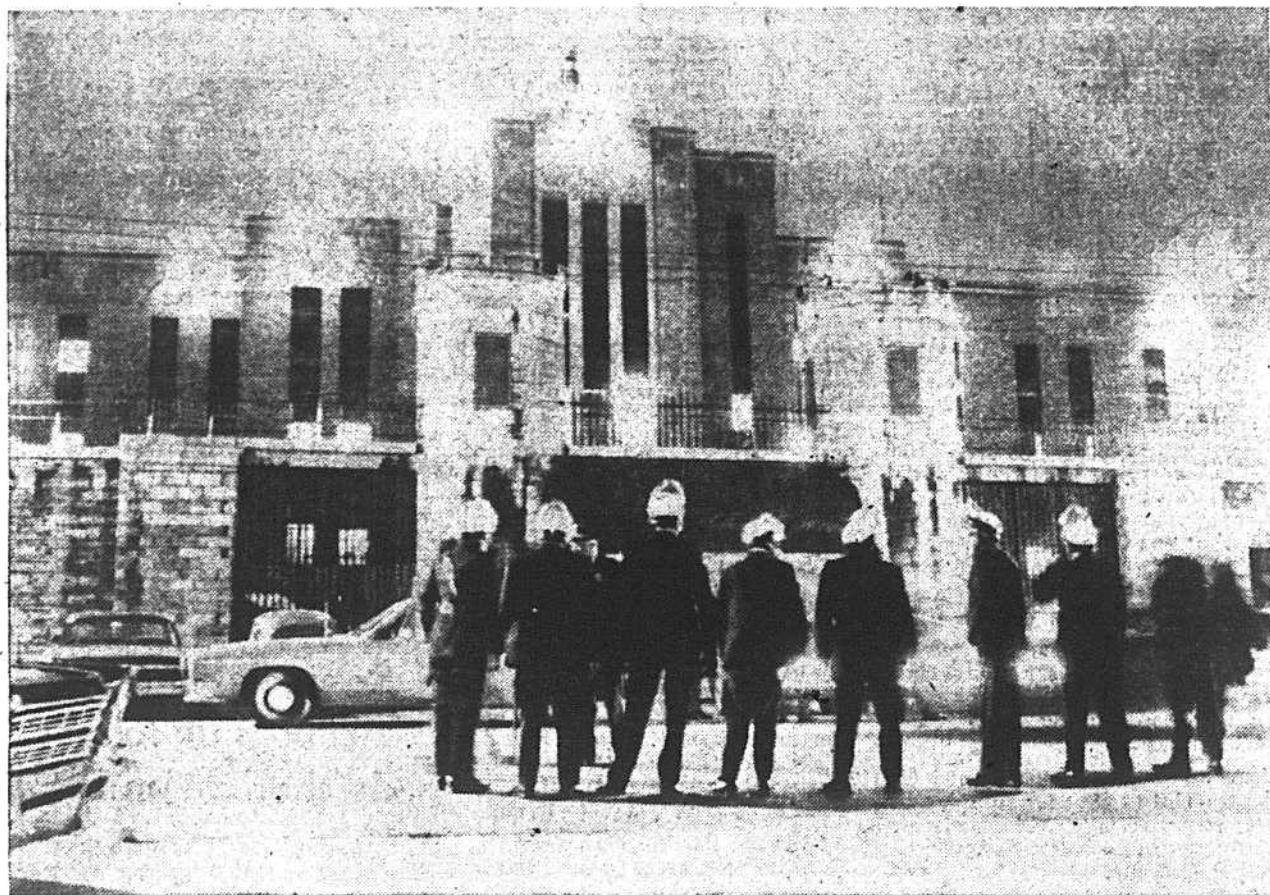
étaient envoyés là par le Bien-être social.

Inspection récente

Il a rappelé également que son établissement avait été inspecté récemment et qu'il répondait à toutes les normes de sécurité. Selon plusieurs témoins, il s'agissait même d'un hospice modèle, "un des plus beaux et des plus confortables en Amérique du Nord". Autant d'hommes que de femmes occupaient les locaux. Ce qui a rendu le sauvetage difficile, c'est surtout que beaucoup d'entre eux avaient leur chambre au premier étage du duplex.

Si, extérieurement, l'hospice ne semble pas présenter de gros dégâts, par contre, à l'intérieur, tout a été la proie des flammes.

Cette tragédie rappelle l'incendie qui, le 2 décembre 1969, avait ravagé l'hospice pour vieillards de Notre-Dame-du-Lac, incendie qui avait fait 39 victimes.



161photo PA

Emeute à la prison d'Auburn

Des policiers ont monté la garde toute la nuit devant la prison d'Auburn, près de Rochester dans l'Etat de New York, où une émeute a eu lieu hier. Les prisonniers ont détenu une quarantaine d'otages pendant quatre heures avant de retourner à leurs cellules.

— Nos informations, page A 8

Plusieurs détenus comparaissent

Un certain mystère a entouré, toute la journée hier, les préparatifs de la comparution "massive" aujourd'hui des présumés "terroristes" ou sympathisants appréhendés depuis la mise en vigueur de la loi des mesures de guerre.

Les "conférences" et les rencontres se sont multipliées à l'échelon supérieur, mais personne ne semblait vouloir révéler les résultats de ces "consultations" diverses.

Il devenait cependant évident que l'on

voulait non seulement choisir la cour devant laquelle les prévenus devaient comparaître, mais également le juge qui la présiderait.

L'on cherchait donc un juge qui ait de la poigne pour faire face à ceux des prévenus qui ont le verbe rapide et l'injure facile. Et il était question que ce soit un juge de la cour du banc de la reine, habilité à condamner immédiatement pour outrage au tribunal ceux qui auraient des écarts de langage.

Les comparutions

C'est Me Gilbert Morrier, procureur de la Couronne, qui a révélé hier que les détenus comparaitront aujourd'hui. Il a cependant refusé de divulguer les noms de ceux qui seront accusés.

Me Morrier a précisé que ces mises en accusation devaient avoir lieu cet après-midi au plus tard, avant l'expiration de la période limite impartie aux autorités pour inculper les prisonniers appréhendés le 16 octobre, quelques heures après la proclamation des mesures de guerre.

En vertu de la loi d'exception, en effet, la police peut détenir tout individu suspect pendant une période de 21 jours sans porter d'accusation.

Voir DETENUS en page A 6

Bourassa a entendu parler du démantèlement d'une cellule

QUEBEC. — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a reconnu, hier, que des informations selon lesquelles la police aurait réussi à démanteler une cellule du Front de libération du Québec lui ont été transmises.

M. Bourassa, qui rencontrait les journalistes peu avant la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres, a refusé cependant de donner des détails à ce sujet pour éviter de nuire au travail de la police.

"Je ne peux ni infirmer ni confirmer, a dit M. Bourassa. Je sais que la police a des informations à ce sujet, mais ça n'aiderait pas le travail de la police de faire des déclarations."

M. Bourassa répondait à des journalistes qui venaient de l'interroger sur les informations publiées hier par LA PRESSE à ce sujet.

Selon les renseignements communiqués par un informateur digne de foi, ce sont les perquisitions menées à la suite de l'arrestation de M. Pierre Laporte qui auraient mené à la destruction de cette cellule de communication.

Dans un autre ordre d'idées, M. Bourassa a déclaré que, son gouvernement n'a pas encore pris de décision quant au retrait des forces armées chargées de la surveillance des édifices publics.

M. Bourassa a déclaré enfin que son gouvernement ne possède pas encore de chiffres précis sur les dépenses qu'a entraînées le travail supplémentaire effectué par les membres de la Sûreté du Québec.

Cependant, d'après M. Bourassa, il s'agirait de dépenses substantielles.

Turner fustige le NPD

par Marcel DESJARDINS
de notre bureau d'Ottawa

OTTAWA — Le ministre de la Justice du Canada, M. John Turner, a profité de l'étude en deuxième lecture du projet de loi C-181, hier aux Communes, pour affirmer que, dans le présent drame, le gouvernement n'avait pas le droit de négocier sa disparition et pour stigmatiser les deux principaux porte-parole du Nouveau parti démocratique, qu'il a accusés d'avoir cherché à induire les Canadiens en erreur dans le

Voir TURNER en page A 6



Hausse vertigineuse de l'évaluation à Outremont

— page A 3

Cloutier demande aux journalistes de s'imposer de l'autodiscipline

— page C7

spec
— 16 pages

météo

On prévoit aujourd'hui pour la région de Montréal un temps ensoleillé avec des périodes nuageuses. Vendredi, le ciel sera généralement nuageux. Les températures se maintiendront aux environs de la normale.

Max. 45° Min. 25° • Détails à la page A 6

Bourassa prépare un programme d'urgence pour réduire le chômage l'hiver prochain

par François TREPANIER
de notre bureau de Québec

QUEBEC — Le premier ministre du Québec, M. Robert Bourassa, a révélé, hier, que son gouvernement travaille actuellement à la préparation d'un programme d'urgence en vue d'empêcher une hausse considérable du chômage l'hiver prochain.

"Notre principale priorité, c'est le chômage. C'est clair. Tout le monde s'inquiète du chômage", a déclaré M. Bourassa peu avant la réunion hebdomadaire du Conseil des ministres.

M. Bourassa a ajouté cependant qu'il est peu probable que le programme en préparation contienne surtout des mesures législatives qui seront présentées

à la reprise de la session, le 10 novembre.

D'après M. Bourassa, on tentera plutôt de résoudre le problème par des mesures administratives, des rencontres avec des investisseurs et des négociations avec Ottawa.

"On est conscient de la nécessité d'un programme d'action immédiat sur cette question mais ce n'est peut-être pas de

la législation ou de nouvelles structures qui régleront le problème, a dit M. Bourassa. Ce sont plutôt des mesures administratives à court terme."

Les 100.000 emplois

Quand on a demandé à M. Bourassa si le programme permettra au gouvernement de réaliser sa promesse de

Voir BOURASSA en page A 6

Mark Ten
prolonge
votre plaisir
avec
le coupon.
ôtez-le!

sommaire

Annonces classées / F1 à F7, G2 à G5
Arts et spectacles / C3 à C5
Bandes dessinées / C2
Cinéma / C5
Décès, naissances, etc. / G6
Editorial / A4
Economie / E6 à E11
Etes-vous observateur? / F3
Horoscope / D8
Informations étrangères / G1
Informations nationales / A2, C1, C6, C7
Les secrets de polichinelle / D6
Loisirs et récréation / C2
Mots croisés / F4
"Mot-mystère" / F5
Radio et télévision / C5
Sports / B1 à B7, E2 à E5
Tribunaux / A10 - A11
Vie féminine / D2 à D8
Vie mondaine / D3
Votre médecin / D7



Stanfield reproche au gouvernement d'avoir provoqué la crise actuelle

OTTAWA (PC) — Le chef de l'opposition aux Communes, M. Robert Stanfield, a reproché au gouvernement canadien d'avoir provoqué la confusion dans la crise québécoise.

Dans une intervention sur le projet de loi devant assurer l'ordre public au Canada, hier, M. Stanfield a sommé le premier ministre de faire la lumière, notamment, sur le présumé complot, relativement à l'institution d'un pouvoir parallèle québécois au plus fort de la crise, sur l'ampleur de l'insurrection appréhendée.

Par suite de cette confusion, causée par des déclarations contradictoires de ministres, dont celles de M. Jean Marchand, a dit M. Stanfield, le peuple, l'opposition et les journalistes, se demandent maintenant ce qui a pu pousser le gouvernement à décréter la Loi des mesures d'urgence, le 16 octobre.

Le gouvernement a eu raison d'agir comme il l'a fait, mais, comme Canadien, j'exige des preuves tangibles de cet état d'insurrection appréhendée et j'espère que le gouvernement déposera bientôt ces éléments de preuve.

Pas de complot

"Il ne suffit pas de soutenir seulement qu'on a la confiance de la majorité du peuple mais également de justifier la preuve de cette confiance, en démontrant bien qu'il y avait insurrection appréhendée au Québec."

"Il ne faut quand même pas abuser de cette confiance du peuple", a dit le chef de l'opposition.

Ce dernier s'est dit convaincu qu'il n'a jamais existé de complot au Québec.

Douglas compare la Loi sur les mesures de guerre à la loi du cadenas imposée par Duplessis

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. T. C. Douglas, a fustigé le gouvernement, mercredi, pour avoir promulgué le 16 octobre la Loi sur les mesures de guerre et pour n'avoir obtenu que de "piétres résultats" dans sa chasse aux terroristes du FLQ.

M. Douglas a profité du débat en deuxième lecture du projet de loi C-181 visant à assurer l'ordre public au Canada pour tenter de justifier l'attitude de 16 de ses députés qui ont voté contre la loi d'exception.

"Le gouvernement aurait dû soumettre cette législation deux mois plus tôt si la situation était si grave au Québec", a dit le leader du NDP.

"Que s'est-il passé depuis cette date?" a-t-il demandé en faisant allusion aux quelque 350 personnes arrêtées en vertu de la Loi sur les mesures de guerre et aux auteurs des actes terroristes encore au large.

M. Douglas a affirmé que le gouvernement n'a pas encore fait la preuve de l'état d'insurrection appréhendée qui avait été invoqué pour justifier les recours aux mesures d'exception.

Selon lui, si les 65 personnes encore détenues par la police sont bien celles qui ont commencé la révolution, "eh bien, je dis que ce sont des surhommes".

Rappelant la déclaration de M. Jean Marchand, ministre de l'Expansion économique régionale, selon laquelle le Québec compte 3.000 membres du FLQ, M. Douglas a accusé le gouvernement d'avoir semé la panique et d'avoir trompé le peuple.

"La révolution devait éclater, a-t-on dit. Où sont-ils les révolutionnaires?", a demandé le chef du NDP.

"Il a ajouté que tout ceci relève de l'«imagination fertile» du ministre ou de l'inefficacité de l'application de la loi car ces gens n'ont pas encore été appréhendés, après trois semaines de recherches intensives par la police.

Duplessis ritait

M. Douglas a soutenu que c'était une erreur que de mettre "dans le même sac" les péquistes, les séparatistes, les

partisans du FRAP et les membres du FLQ. Il a comparé la Loi sur les mesures de guerre — qui a été appliquée selon lui, principalement contre les péquistes, membres du FRAP et animateurs sociaux — à la loi du cadenas de l'ancien premier ministre du Québec, Maurice Duplessis. Adoptée dans les années 40 cette loi frappait d'interdit les Témoins de Jéhovah.

"Duplessis ritait bien dans sa barbe s'il voyait cette loi", a ajouté le chef du NDP.

Comme ses collègues conservateurs et créditistes, M. Douglas a dit que son parti est disposé à appuyer cette fois-ci le projet de loi C-181 pour trois raisons.

C'est d'abord la seule façon d'éliminer la présente Loi sur les mesures de guerre, a-t-il expliqué.

"Le bill, même s'il contient des éléments auxquels nous sommes opposés, présente quand même des améliorations dans le respect des libertés civiles.

"Puis, je compte que le gouvernement sera prêt à accepter des amendements que nous apporterons lors de l'étude en comité en vue de modifier des dispositions trop arbitraires", a dit M. Douglas.

Celui-ci a vivement dénoncé la clause rendant le projet de loi, une fois appliqué, rétroactif.

Ce qui veut dire, a poursuivi le leader néo-démocrate, qu'un jeune homme qui était membre du FLQ il y a cinq ans pourrait être arrêté et condamné à cinq ans de prison.

"Une telle disposition de rétroactivité, rendant illégale une action légale auparavant, va à l'encontre de la Déclaration des droits de l'homme des Nations unies.

"Il me paraît évident que le ministre de la Justice devra réétudier et reconsidérer cette clause du bill", a dit M. Douglas.

Ce dernier a souligné que l'application de cette loi devra être de courte durée car elle ne règlera pas, selon lui, le problème du terrorisme.

"Plus tôt elle sera révoquée, mieux se porteront le Québec et le Canada", a-t-il dit.

bec, visant à remplacer le gouvernement de M. Robert Bourassa.

M. Stanfield a ajouté qu'il a été déçu de voir le premier ministre Trudeau laisser courir cette rumeur "alors qu'il sait, lui aussi, qu'une telle machination n'a jamais existé".

"Était-ce en vue de détourner l'attention des vrais problèmes ou d'abattre M. Claude Ryan? Je ne le sais pas, mais quand des ministres font des déclarations contradictoires, on ne peut plus avoir confiance", a poursuivi le chef de l'opposition.

Par ailleurs, celui-ci a dit que c'était du plus pur maccarthysme que de laisser croire que la proposition et la conférence d'un groupe de Québécois, dans le bureau de M. Ryan, au sujet de la demande de libération des 23 prisonniers aurait constitué une trahison prochaine.

"C'est du trudeauisme", a lancé un député.

"Non, car je ne crois pas le premier ministre capable de cela, mais il lui faut faire taire ces rumeurs", a rétorqué M. Stanfield.

La police

Dans l'esprit du chef de l'opposition, c'est grave de laisser courir une rumeur selon laquelle il y eut tentative de trahison, de la part d'un groupe d'intellectuels du Québec.

Par ailleurs, M. Stanfield a déploré que les efforts gigantesques des forces policières, en vue de retrouver les auteurs des enlèvements et de l'assassinat de M. Pierre Laporte, "aient accouché d'une souris".

Il a ajouté que le peuple canadien est en droit de savoir pourquoi le terroriste suspect numéro un, Paul Rose, n'a pas été arrêté alors qu'il était suivi par la police.

M. Stanfield a également demandé pourquoi la prime que vient d'offrir le gouvernement en retour de renseignements pouvant mener à l'arrestation des suspects, n'a pas été offerte plus tôt.

Réformes

M. Stanfield a dit espérer que la loi proposée aidera à la capture des présumés terroristes mais il ne croit pas qu'elle sera le remède aux maux qui ont provoqué la vague de terrorisme au Québec.

Si le gouvernement n'entreprend pas immédiatement des réformes économiques et sociales, nous risquons d'aggraver la menace de désordre et de révolution, a poursuivi le chef de l'opposition.

Ce dernier s'en est pris aux déclarations du ministre de l'Expansion économique et régionale, M. Marchand, et du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, faites la veille des élections municipales de cette ville, au sujet d'un certain rapprochement entre le FLQ et la FRAP, parti politique qui a fait la lutte à M. Drapeau.

M. Stanfield s'est demandé si les jeunes ne croient pas qu'ils se sont fait bernés encore par l'«Establishment».

Le chef de l'opposition a dit que son parti appuyait le principe du projet de loi "parce que le Québec a besoin d'un réconfort".

Le bill C-181 ne constitue pas toutefois, dans l'esprit de M. Stanfield, une solution permanente au malaise social et il appartient aux gouvernements d'Ottawa et du Québec de remédier à la situation, mais non par une solution simpliste.

13e sommet du Comité commercial Canada-US

OTTAWA (PC) — La 13e réunion du comité mixte canado-américain du commerce et des affaires économiques aura lieu à Ottawa, les 23 et 24 novembre, a annoncé jeudi, le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp.

La réunion étudiera les questions économiques d'un intérêt commun, précise un communiqué.

d'être choisi chef de l'Union nationale. Il reste quand même que nous avons dans ces circonstances particulières une magnifique tribune pour faire passer des idées", a affirmé M. Vincent.

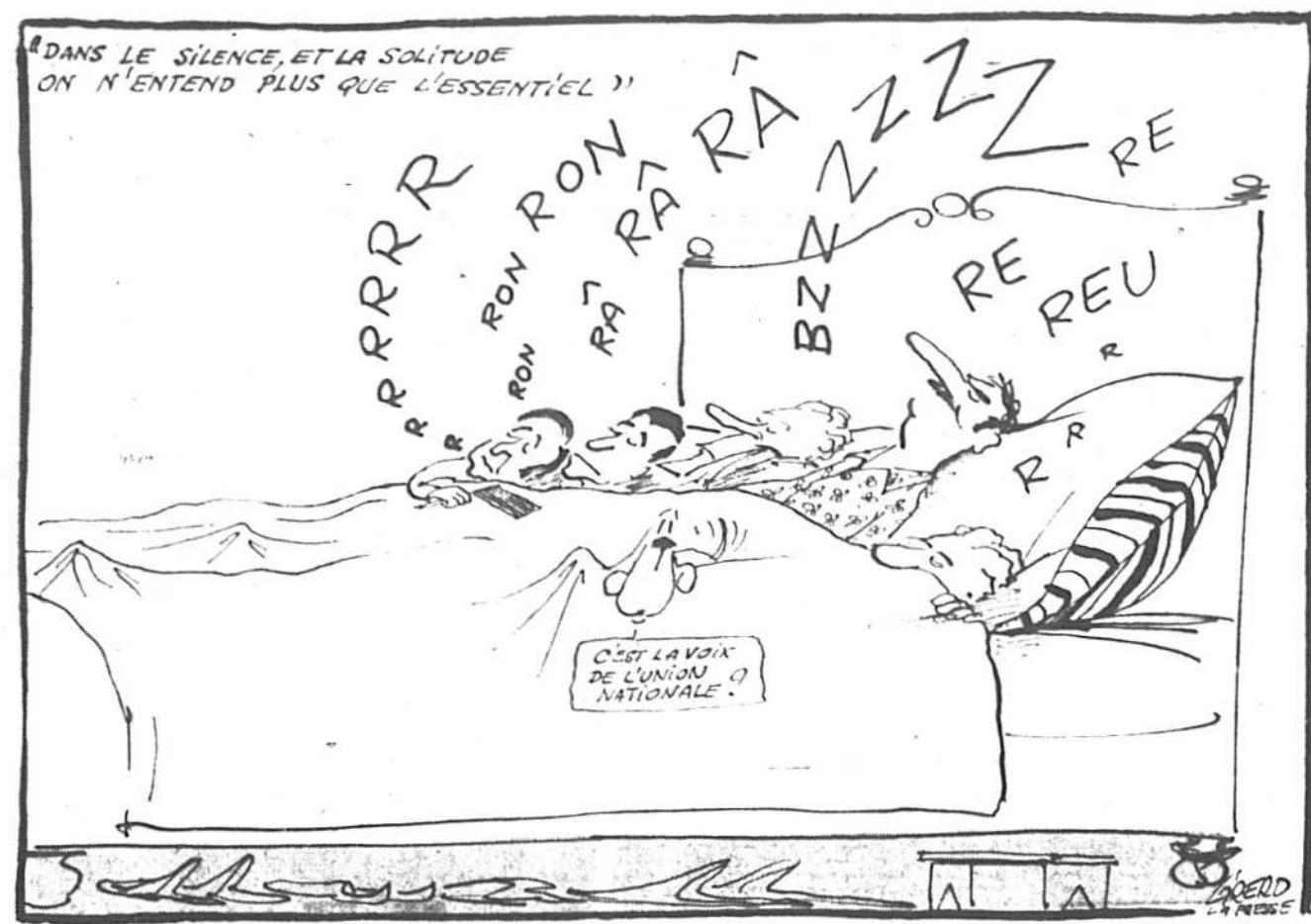
"Je n'ai cependant pas l'intention de me servir de cette tribune pour me faire du capital politique ou pour gagner plus de prestige".

Action politique

Par ailleurs, M. Vincent a dénoncé les activités du comité d'action politique UN 70, qui a distribué une circulaire tirée à 100.000 exemplaires dans tous les comtés de la province, afin d'avoir le poids des militants de ce parti, notamment sur le choix du successeur éventuel de M. Bertrand.

M. Vincent a affirmé que ce groupe n'avait reçu aucun mandat de la part du parti ou de l'aile parlementaire pour distribuer ce questionnaire et il a même mis en doute la bonne foi des personnes en cause, les décrivant comme un groupe très minoritaires.

"De toute évidence, on cherche à "pactiser" les résultats de ce sondage", a affirmé le député de Nicolet.



A tour de rôle, Caouette attaque les députés, la police, les chefs syndicaux et les révolutionnaires

OTTAWA — Dans l'un de ses réquisitoires typiques, qui lui a permis d'attraper pas mal de gens au passage, le chef du Ralliement des créditistes a rappelé aux Communes, hier, que "la population de la province de Québec n'a pas demandé le sang de Pierre Laporte".

M. Réal Caouette, qui depuis le début des événements tragiques du 5 octobre, avait conservé un appui indéfectible au gouvernement Trudeau, s'est dit "peu fier" de la performance de ce dernier.

D'une part, il lui a reproché d'avoir attendu que la situation se complique, que deux hommes aient été enlevés et que M. Pierre Laporte soit assassiné, pour intervenir.

De l'autre, il l'a accusé de ne pas "avoir commencé par le commencement" c'est-à-dire de ne pas avoir opéré plus tôt les réformes économiques et sociales qui s'imposent.

M. Caouette prenait la parole lors du débat en deuxième lecture sur le Bill C-181 instituant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre au Québec.

Au cours de ses propos, le bouillant député du Témiscamingue s'en est pris à la police, aux députés ministériels du Québec, aux révolutionnaires et chefs syndicaux Marcel Pepin (CSN) et Louis Laberge (FTQ), à qui il a reproché de dénoncer la violence, aujourd'hui, alors "qu'ils l'encourageaient" durant le dernier conflit de la construction du Québec.

S'adressant aux députés libéraux fédéraux québécois, il leur a fait remarquer que leur rôle ne se limitait pas à applaudir les déclarations de leurs ministres en Chambre.

"C'est beau d'applaudir, quand un ministre affirme que nous avons besoin de réformes sociales et économiques. Mais apportez-les vos réformes", a lancé M. Caouette.

On ne peut se contenter d'applaudir, selon lui, quand il y a, au Québec, 200.000 chômeurs, plus de 100.000 familles sur le bien-être social et 300.000 étudiants qui "demandaient la permission de gagner leur vie".

On a réussi à trouver de l'emploi à 300.000 étudiants mais 300.000 autres selon M. Caouette n'ont pas eu cette chance.

Et que s'est-il produit, selon M. Caouette?

"On fait du pouce, on va faire une petite tournée à la Maison du Pêcheur de Gaspé, puis l'on rencontre M. Paul Rose, on rencontre M. Vallières, on rencontre M. Gagnon qui leur dit: "Préparez vos bombes, préparez ceci, préparez cela. On y va et ça y va."

L'inflation

Depuis deux ans, le gouvernement, toujours selon M. Caouette, a demandé aux Canadiens de se serrer la ceinture pendant qu'il laissait les financiers augmenter leurs taux d'intérêt et qu'il permettait l'exploitation des pauvres! "Le gouvernement est responsable de cette situation-là", a dit M. Caouette.

"Au nom de l'inflation, on a dit: nous n'avons pas d'argent pour faire tels travaux, nous n'avons pas d'argent pour bâtir des édifices, nous n'avons pas d'argent pour donner des services à la population.

Et à un moment donné, une situation d'urgence se produit dans la province de Québec, deux enlèvements, des bombes. Tout de suite, on fait appel à l'Armée. L'Armée immédiatement entre au Québec. J'ai voté pour cette mesure et je voterai encore de la même façon. Vous êtes-vous demandé cependant comment il se fait qu'on entend pas parler d'inflation pour amener l'Armée dans la province de Québec."

Le chef créditiste a prédit que lorsque la situation redeviendra normale, le gouvernement recommencera, au nom de l'inflation, à inviter les gens à se serrer la ceinture.

"Et quand le gouvernement nous dit au nom de l'inflation: serrez vos cein-

tures, les députés du côté ministériel applaudissent. C'est logique.

"Ensuite, de dire M. Caouette, ils s'en retournent à Montréal, l'Armée derrière eux autres parce qu'ils ont peur. Eh oui! Ils tolèrent les causes qui les font avoir peur. Après cela, ils se plaignent qu'ils sont obligés d'avoir peur pour tolérer les causes qui leur donnent la peur. C'est pas mal bon."

La police

M. Caouette trouve, d'autre part, qu'il y a un bout à tout et que le moment est arrivé plus que jamais pour les corps policiers de prendre leurs responsabilités et de mener rapidement à bonnes fins leurs opérations.

Il s'est indigné de constater, qu'après trois semaines les forces policières, "n'ont encore rien trouvé".

Il a suggéré aux limiers de recourir aux services du journaliste Robert Reguly du quotidien torontois, "The Star", qui, dans l'affaire Munsinger, réussit à trouver la belle Gerda avant la gendarmerie.

"C'est le même, a-t-il ajouté, qui est allé passer une soirée sur le bateau de Hal Banks, à New York, alors qu'ici, on ne le trouvait pas."

Le pouvoir ouvrier

De la même façon, M. Caouette a tourné en ridicule ceux, qui selon lui, se prétendent du pouvoir ouvrier.

Je l'ai vu de mes yeux, on a des gens, nous autres, qui voudraient nous imposer ce système-là ici au Canada, des gens qui nous disent que le pouvoir ouvrier... Michel Chartrand, le pouvoir ouvrier, Marcel Pepin, le pouvoir ouvrier, Laberge, le pouvoir ouvrier, des gens que j'entendais l'autre jour parler contre la violence. S'ils ont peur de la violence ces gens-là: M. Pepin, M. Laberge, M. Charbonneau, M. Claude Ryan du "Devoir", la figure en cire.

"Pendant l'année 1970 a poursuivi M. Caouette nous avons eu une grève dans la construction dans la province de Québec. On envoyait, à un moment donné, des bandits payés de Montréal pour venir faire un mauvais parti aux ouvriers de ma région, à Rouyn-Noranda, à Val d'Or, à Malartic, leur ordonnant de cesser de travailler sur la construction ou bien qu'on pouvait même les tuer. Cela, c'étaient des gens de la CSN et de la FTQ, Laberge et

Pepin. Les avez-vous entendus parler contre la violence? C'est pour cela que j'ai dit à Québec, et je répète à la Chambre des Communes, que Pepin, Laberge, Charbonneau, ce sont des hypocrites, des gens qui exploitent les ouvriers de la province de Québec et du Canada."

Quant au sort réservé aux personnes arrêtées en vertu des mesures d'urgence, M. Caouette ne voit pas pourquoi il faudrait en faire un scandale.

"Je n'aime pas que les innocents aient été arrêtés. Non, mais, si on pense un peu à Mme Laporte et à ses enfants, est-ce qu'on leur a demandé la permission pour enlever le père de famille Pierre Laporte?"

"A-t-on demandé la permission à Mme Cross pour enlever son mari? Est-ce qu'on a fait un procès à Pierre Laporte avant de le liquider de la façon qu'on l'a fait aussi lâchement et aussi atrocement?"

"A-t-on fait un procès à James Cross pour le garder enfermé, s'il est encore en vie? Est-ce qu'on s'apitoie tellement sur le sort de ces familles-là? Et nous allons seulement parler ici à la Chambre des gens qui ont été arrêtés, et puis qui n'ont rien fait, qui n'ont rien à voir au FLQ, etc?"

"Si ces gens-là ont été questionnés, s'ils ont été arrêtés, c'est parce qu'il y avait feu sous roche. Il y avait de la fumée quelque part. Cela ne veut pas dire que ce sont des tueurs, non, mais qu'on les questionne, très bien", de conclure le chef du Ralliement des créditistes.

Réserves de 6,800 milliards de tonnes de charbon en URSS

MOSCOU (AFP) — Les réserves de charbon en URSS viennent d'être évaluées à 6.800 milliards de tonnes, ce qui, selon l'Agence Tass qui rapporte cette information, est suffisant pour plusieurs millénaires à venir.

L'agence précise que plus des deux tiers du charbon soviétique se trouvent entre l'Oural et l'océan Pacifique.

La plupart des gisements peuvent être exploités à ciel ouvert.

Les armes de Kamouraska: des pièces de collection

QUEBEC (PC) — Le lot d'armes trouvées mardi dans une distillerie désaffectée de Saint-Germain-de-Kamouraska est la propriété de M. Charles Bélanger, 35 ans, domicilié à Loretteville, en banlieue de Québec. Le bâtiment où les armes ont été découvertes lui appartient également.

C'est ce qu'a révélé mercredi l'enquête menée par l'agent Tremblay, en charge du poste de la Sûreté du Québec à Saint-Pascal-de-Kamouraska. Selon la police, il n'y aurait aucune relation entre leur présence à cet endroit et le Front de libération du Québec.

Ancien membre de l'Armée, M. Bélanger est un collectionneur d'armes de toutes sortes, armes à feu, couteaux, poignards, coutelas, etc. Il a déclaré qu'il avait acheté les armes et que cer-

taines provenaient de surplus de guerre. Il peut lui-même fabriquer et réparer les armes à feu et il a l'intention de s'ouvrir un magasin à Québec.

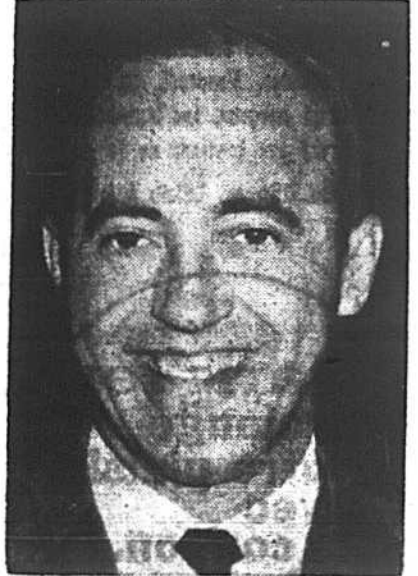
La Sûreté du Québec a révélé que la collection d'armes de M. Bélanger avait été saisie en 1964, mais qu'elle lui avait été remise après enquête.

L'ancienne distillerie située sur le bord du fleuve était bien barricadée, mais les policiers ont pu y pénétrer. Les armes n'étaient pas étalées. Elles étaient plutôt camouflées pour ne pas attirer l'attention des maraudeurs. M. Bélanger se serait déjà fait voler des armes et c'est pour cette raison qu'il aurait pris cette précaution.

Le collectionneur se rendait à Saint-Germain-de-Kamouraska à chaque fin de semaine.

Il est possible que Clément Vincent soit en lice pour la chefferie de l'UN

QUEBEC (PC) — L'ex-ministre de l'Agriculture et de la Colonisation, M. Clément Vincent (UN-Nicolet), a fait



M. Clément Vincent

savoir mercredi qu'il serait possiblement candidat au congrès de leadership de l'Union nationale.

M. Vincent a fait cette déclaration hier soir quelques minutes après sa sortie du club Renaissance, à Québec, où se tient un caucus unioniste de quatre jours groupant les députés élus et les candidats défaits aux dernières élections.

Le député de Nicolet a précisé: "A ma grande surprise, depuis que M. Bertrand a annoncé sa décision d'abandonner le leadership du parti, plusieurs personnes ont demandé que je laisse porter mon nom lors du congrès à la chefferie."

"Actuellement, je n'ai pas encore pris une décision irrémédiable, mais je vais profiter de cette occasion pour aller dans différents comtés de la province faire connaître davantage mes opinions sur les questions de l'économie agricole, ouvrière et industrielle", a ajouté M. Vincent.

"Après ces rencontres, je vais voir s'il est bon de porter mon nom au congrès de leadership, même si dès le début je sais que je n'ai aucune chance

AVIS AU PUBLIC

GRANDE VENTE DE LIQUIDATION SANS PRECEDENT DE PEINTURES A L'HUILE

présentement à

La Galerie Royale

1420 ouest, rue Sherbrooke 845-4383

ERRATUM

Correction dans notre annonce d'hier (mercredi 4 novembre)

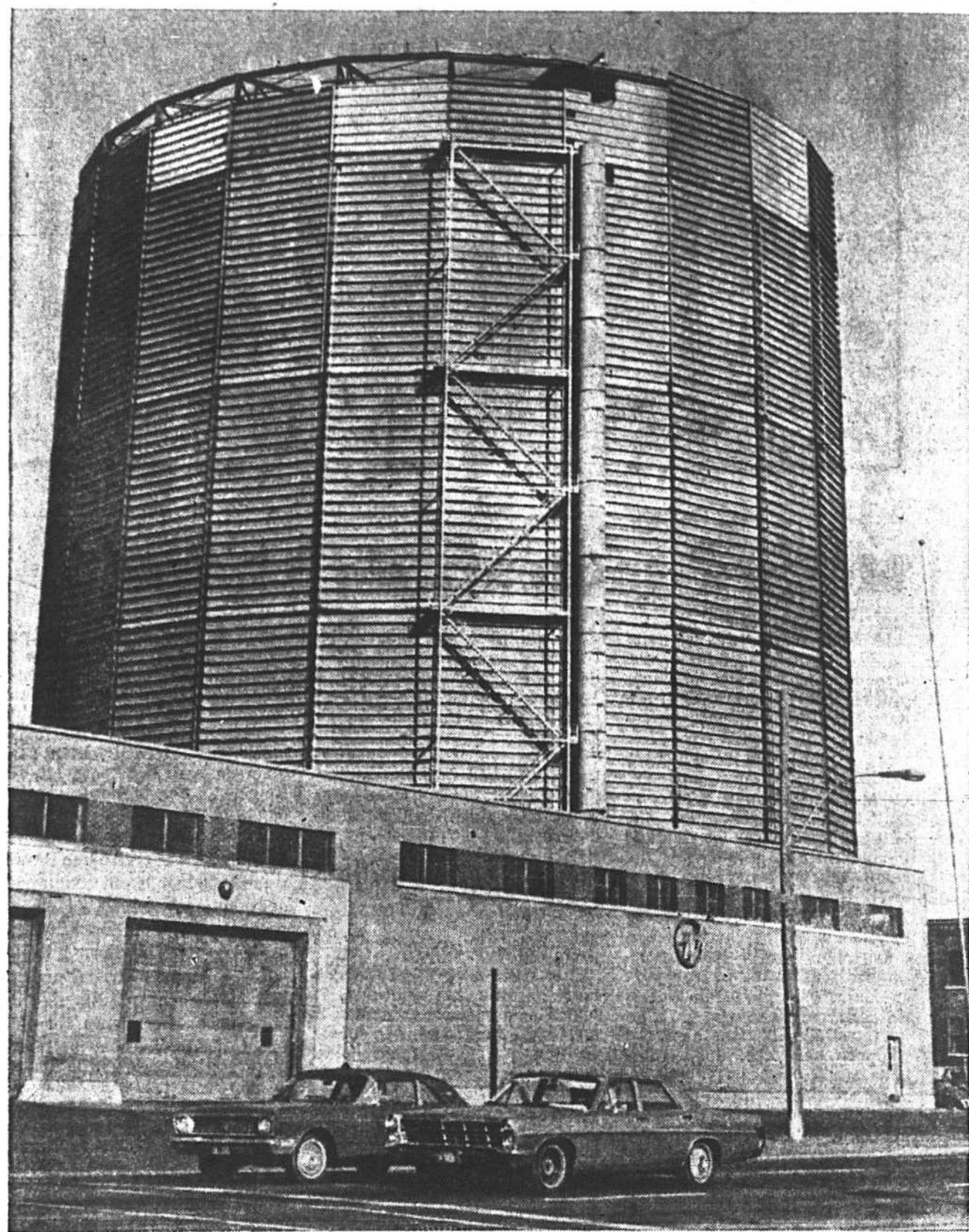
L'item suivant aurait dû se lire comme suit:

CUISSES ou POITRINES

DE POULET

Bte 10 lb \$3.99

STEINBERG



Un point
d'orientation
disparaît...

Un élément familier dans le décor de l'est de Montréal et aux téléspectateurs de la "Rue des pignons" est en voie de disparition, alors que des ouvriers s'affairent depuis quelques jours à sa démolition. Il s'agit, comme on l'a reconnu, du réservoir d'entreposage de gaz manufacturé qui s'élevait, depuis 1931, à l'angle boul. de Maisonneuve et de la rue du Havre. Le réservoir de 210 pieds de diamètre et d'une hauteur de 364 pieds avait une capacité de 10 millions de pieds cubes et s'échelonnait sur cinq paliers. Depuis l'arrivée du gaz naturel en 1958, il n'était pratiquement plus utilisé et c'est en 1969 qu'on a définitivement mis fin à son usage.

Orsainville: 3 des évadés capturés, arrestation imminente des 2 autres

Trois, des cinq évadés du centre de détention d'Orsainville, sont maintenant à nouveau derrière les barreaux.

En effet, puisqu'en répondant à un appel anonyme, les policiers provinciaux ont pu appréhender, vers 7 h hier soir, Gaston Doiron et Norbert Gagné, respectivement âgés de 23 ans et 25 ans, près d'un chalet d'été, au lac Beauport, à une quinzaine de milles de Québec.

Un porte-parole de la Sûreté du Québec, le sergent Louis Lemieux, a par ailleurs déclaré, tôt ce matin, que les arrestations des deux derniers fugitifs, Ange-Emile Trotter, 21 ans, de Sept-Îles, et de Jacques Varasinski, 22 ans, de Montréal, seraient effectuées ce matin, la police connaissant l'endroit où ils se trouvent, dans les bois du lac Beauport.

On connaît leur cachette

Toute la nuit, les policiers de la SQ, aidés des policiers d'Orsainville, de Charlesbourg et de Québec, ont cerné

de façon méthodique la périphérie (lac Beauport-lac Bleu) de quatre milles carrés dans laquelle ils ont confiné les deux derniers évadés.

Le sergent Lemieux a expliqué qu'au lever du jour, dès que le brouillard qui recouvre cette région se serait évanoui, plus de cinquante policiers entreprendraient la battue des bois du lac Beauport et du lac Bleu, pendant qu'un hélicoptère sillonnerait le ciel en permanence.

A cette occasion, le sergent Aubin, maître dresseur pour la division de Québec à la SQ, mettra Fero II, le nouveau chien policier qu'il a dressé à l'épreuve. Ce chien qui n'a que six mois, serait, de l'avis du sergent Lemieux, apte à exercer son flair pour la première fois.

Mitraillettes et vestes anti-balles

Rappelons que les deux évadés, Gaston Doiron et Norbert Gagné, qui ont été appréhendés en compagnie d'une dénommée Martine Tremblay, au sujet de laquelle il a été impossible d'obtenir des précisions, n'ont offert aucune résistance lors de leur arrestation, hier soir, tout comme le premier évadé Michel Tremblay, repris celui-là quelques heures seulement après l'évasion de lundi soir, à Orsainville même.

Au moment de leur arrestation, Doiron et Gagné ne revêtaient plus leur costume de détention et ils avaient réussi à les troquer contre des vêtements d'"hommes libres".

Le porte-parole de la SQ a par ailleurs confirmé la nouvelle voulant que ce matin, les policiers seraient pour la plupart armés de mitraillettes et protégés par des vestes anti-balles.

De telles mesures seront prises pour garantir la sécurité des policiers au cas où les deux derniers évadés, contrairement aux trois autres, décideraient d'ouvrir le feu sur eux.

Le sergent Lemieux a cependant insisté sur le fait qu'aucune plainte n'avait été portée par des propriétaires ou locataires de résidences d'été du lac Beauport, concernant des vols d'armes ou de munitions. Mais s'ils ont pu se procurer des vêtements civils, les prisonniers auraient de même été en mesure de s'armer.

Enquête ministérielle

De son côté, le ministre de la Justice québécois, M. Jérôme Choquette, a réagi en ordonnant la tenue d'une en-

quête pour établir clairement la responsabilité des dirigeants de cette institution pénitentiaire en relation avec la quintuple évasion de lundi soir.

Le ministre enquêtera également sur le rôle que jouaient les soldats à cette institution — depuis l'édiction de la Loi des mesures de guerre — à savoir si les soldats avaient bel et bien été assignés à la surveillance des toits, pendant les récréations des détenus dans la cour extérieure de la prison.

Au moment où les prisonniers ont pris la clé des champs en se glissant sous la clôture de la prison, les soldats n'auraient pas été au poste qu'on leur aurait présumément assigné.

Quoi qu'il en soit, les deux derniers fuyards auraient joué, la nuit dernière, de leur dernière nuit d'escapade et selon la SQ, ils seraient repris ce matin ou cet après-midi.

Le cas Michel Bourdon

Radio-Canada avait interdit au personnel de participer aux controverses publiques

Confirmant la suspension du journaliste Michel Bourdon, secrétaire du Syndicat général du cinéma et de la télévision, la Société Radio-Canada affirme qu'elle avait "formellement interdit" au personnel de la Société, cadres ou syndiqués, de "prendre part aux controverses publiques touchant la société, ses politiques ou ses émissions."

Dans un communiqué, les dirigeants de la Société ont répondu aux protestations du Syndicat contre la suspension de son secrétaire de ses fonctions de journaliste, à la suite de critiques formulées par celui-ci à l'égard de la censure qui se serait pratiquée au réseau français, depuis la mise en vigueur de la Loi sur les mesures de guerre.

Selon Radio-Canada, "de telles déclarations faites par un employé portent gravement atteinte à la réputation d'intégrité de son entreprise."

Elle s'est toujours gardée elle-même

Hausse vertigineuse de l'évaluation foncière à Outremont

par Florian BERNARD

Les citoyens d'Outremont viennent de connaître des hausses spectaculaires d'évaluation.

En effet, se conformant aux dispositions du bill 75, la Ville a procédé récemment à une révision complète des évaluations dans cette localité, fixant à leur valeur réelle les terrains et les propriétés.

Le résultat a eu pour effet de soulever une vague de protestation. Des citoyens qui ont assisté à l'assemblée du conseil, hier soir, ont signalé que ces hausses ont atteint, dans certains cas, jusqu'à 743 p. cent !

Un propriétaire d'Outremont, M. Jean-Hubert Maranda, a présenté au maire Pierre Desmarais II son cas personnel.

Relevés en main, il a expliqué que son évaluation était fixée à \$41,710 l'an dernier. Cette année, elle est de \$71,800, soit une augmentation de \$30,000, c'est-à-dire 72 p. 100 de plus. Ce même contribuable a déclaré que le terrain de sa maison est passé de \$5,570 à \$46,400, soit une hausse de 743 p. 100 !

Une citoyenne, Mme Voyer, a également soumis son cas personnel aux membres du conseil. Sa propriété qui était évaluée à \$34,803 en 1967 vient d'être évaluée à \$54,392, soit une hausse de \$20,000 et une augmentation de 57 p. 100 d'un seul coup.

Une hausse...

au delà du double

Cette même propriétaire a déclaré que ses taxes foncières municipales ont

été augmentées de \$700 à \$1,500 en trois ans. Elle a ajouté que ses taxes scolaires ont subi le même traitement dans le même laps de temps.

Le maire Pierre Desmarais II a déclaré que la Ville ne peut rien faire pour corriger cette situation.

Il a expliqué que l'évaluateur municipal n'est pas assujéti au conseil, et qu'il n'a aucun ordre à recevoir du conseil quant à ces évaluations. Par ailleurs, la loi oblige maintenant cet évaluateur à fixer la valeur des propriétés à 100 p. 100, c'est-à-dire la valeur réelle.

Les citoyens qui veulent se plaindre doivent s'adresser aux membres du bureau de révision et non pas aux membres du conseil. Et c'est précisément ce que plusieurs citoyens d'Outremont ont fait, hier soir, alors que le bureau de révision tenait une séance dans un immeuble adjacent à l'hôtel de ville.

"Attendez de recevoir votre compte..."

Devant ces hausses spectaculaires d'évaluation, le conseil abaissera-t-il le taux des taxes ?

A cette question posée par plusieurs citoyens, le maire Desmarais II n'a apporté aucune réponse définitive.

"Attendez de recevoir votre compte" a-t-il dit, laissant sous-entendre qu'il y aurait probablement une diminution du taux. Mais il ne l'a pas dit implicitement.

Or, on sait qu'Outremont devra récupérer "quelque part" une somme de \$262,000 que devait rapporter la taxe locative. Cette taxe a été abolie.

Montréal et la CUM

Priorités sociales maintenant: loisirs, logement, transport

par André BEAUVAIS

Si la politique des 10 dernières années à Montréal fut surtout axée sur le développement économique, il est juste de prévoir que la décennie qui commence sera consacrée aux priorités sociales: loisirs, logement, transport et salubrité.

Depuis le début de 1970, le conseil municipal de Montréal et le conseil de la Communauté urbaine de Montréal ont donné des signes concrets, à la population, de leur volonté de se pencher davantage sur les problèmes sociaux de la métropole canadienne.

Au niveau du conseil municipal de Montréal, le maire Jean Drapeau pourra facilement mettre en branle une politique sociale d'avant-garde, au cours du présent mandat de quatre ans, assuré qu'il est de l'appui "post-daté" des 52 membres du Parti civique qui forment le conseil de Montréal.

Au niveau de la Communauté urbaine, M. Drapeau, qui en est le président (ne pas confondre avec M. Lucien Saulnier qui est président de l'exécutif de la CUM), reste toujours assuré de la collaboration des 28 autres maires représentant les municipalités membres de ce gouvernement métropolitain.

Au chapitre des loisirs, qu'il suffise de rappeler la décision du conseil municipal de Montréal de modifier de façon à peu près radicale sa conception de Terre des Hommes.

Le fait d'avoir aboli ce service municipal et d'en attribuer la responsabilité au service des parcs démontre l'intention arrêtée du conseil de miser davantage sur les disponibilités publiques pour favoriser un peu plus la participation aux loisirs populaires. L'abolition du coût d'admission à TDH est un autre geste concret du désir de l'administration de répondre aux besoins de plus en plus évidents de la population sur le plan des loisirs.

Le conseil élu, le 25 octobre, aura à étudier et à adopter plusieurs mesures touchant l'organisation et la préparation des Jeux d'été de 1976. Qu'il suffise ici de ne citer que ce désir encore secret des autorités municipales de

porter à 25 le nombre des arènes de la Ville de Montréal. On en compte actuellement 11.

Pour ce qui est du logement, cette question est depuis plusieurs mois une activité permanente du conseil municipal.

Les conseillers municipaux connaissent l'urgence dans le secteur de l'habitation à loyer modique et les décisions qu'ils seront appelés à prendre seront d'autant plus importantes que les bénéficiaires de cette politique sociale n'auront aucune voix au conseil municipal.

Le transport public, par ailleurs, sera la préoccupation première du conseil de la Communauté urbaine, dès le mois prochain.

C'est en effet en septembre que doit être débattue la question du prolongement des lignes du métro: 35 milles, 62 nouvelles stations pour un investissement global de \$525 millions d'ici à 1975.

La salubrité en général est une autre priorité des années 70.

Le nouveau conseil municipal de Montréal tout comme les conseils de banlieue affrontent là une question capitale. Un investissement de \$300 millions est à prévoir au cours des prochaines années pour l'assainissement de l'eau.

Mais la première mesure sur laquelle les élus du peuple seront appelés à se prononcer sera celle de l'intégration des forces policières de l'île de Montréal suggérée dans un volumineux rapport du conseil de sécurité publique de la CUM.

L'exécutif de la CUM étudie actuellement les recommandations des quatre membres de ce conseil qui sont: le juge Jacques Coderre, le directeur de la Sûreté du Québec, Maurice Saint-Pierre, le directeur de la police de Montréal, Marcel Saint-Aubin, et le directeur de la police de Mont-Royal, Walter H. Boyle.

C'est au début de décembre que l'exécutif de la CUM doit faire connaître ses recommandations aux 91 conseillers de la CUM.

de faire à l'extérieur le procès de son personnel et de ses activités.

En retour, elle exige que son personnel en use de même avec elle, à plus forte raison s'il s'agit de questions relevant de la compétence même de la direction de la Société et engageant sa réputation.

D'autre part, s'estimant seule responsable de l'évaluation de l'information qu'elle dispense, la Société d'Etat refuse ce droit à M. Bourdon, un droit que "son double statut de journaliste et de syndicaliste ne lui confère d'aucune manière".

Sur les fonds des accusations portées par M. Bourdon contre la "censure" de la direction de l'information au réseau français, Radio-Canada, a indiqué un porte-parole, estime que "ce n'est pas la peine de répondre".

"Ce serait entrer dans un débat sans fin."

"A quoi bon réfuter les allégations de M. Bourdon une à une, a-t-il ajouté. Ce

serait une perte de temps."

Selon lui, les dirigeants du Service des nouvelles entendent que cette affaire reste une matière interne.

Y en aura pas de Maison du Pêcheur!

GASPE (PC) — "Le gouvernement et la police ne nous ont pas appuyés, cet été, alors que nous demandions la fermeture de la Maison du pêcheur, mais je crois qu'ils le feront l'été prochain", a déclaré M. Abner Biard, maire de Percé.

M. Biard, qui doit s'entretenir dans les prochaines semaines avec les ministres et fonctionnaires impliqués dans le développement touristique de Percé, a précisé au cours d'une interview que la population de Percé est bien confiante qu'il n'y aura pas de nouvelle Maison du pêcheur, l'été prochain, dans leur petit village.

On croit même que l'opposition à un tel projet viendra non pas de Percé, mais des autorités gouvernementales, à la suite des événements tragiques des dernières semaines et reliés au Front de libération du Québec (FLQ).

En effet, la population de Percé croit que la Maison du pêcheur libre était un repère de membres ou de partisans felquistes. Cette assertion est fondée principalement sur la présence confirmée de Paul Rose, au cours de l'été 1969, et des autres individus recherchés par la police depuis les derniers agissements du FLQ.

Le maire de Percé s'est même dit disposé à s'opposer à la réouverture de l'Auberge de la jeunesse qui, à son avis, est une source d'ennuis à la vie paisible de Percé, même s'il ne va pas jusqu'à dire qu'elle soit fréquentée par des membres du FLQ.

"Je ne blâme pas l'animateur qui était à l'Auberge, a-t-il précisé, mais je reproche aux dirigeants de ne pas avoir nommé un assez grand nombre d'animateurs pour surveiller les jeunes."

Inventaire des lieux historiques de Repentigny

par Florian BERNARD

Le gouvernement fédéral fera un inventaire complet des immeubles et des lieux historiques de Repentigny et dressera un catalogue à l'intention du public.

Cet inventaire sera réalisé à l'occasion de la célébration du 300ième anniversaire de fondation de cette municipalité.

La nouvelle a été annoncée par le député fédéral du comté de l'Assomption, M. Roland Comtois, qui représenterait le ministre Jean Chrétien lors du banquet du 300ième, à l'école régionale LeGardeur. Assistait également à cette soirée, le député provincial du comté, M. Jean Perreault.

Le maire Louis-Philippe Picard, de Repentigny, a annoncé la création d'une société historique dont le but principal sera d'établir un véritable fichier permanent des archives de cette ancienne seigneurie.

Les membres fondateurs de la Société historique de Repentigny sont MM Maurice Rivest, conseiller municipal; François Robillard, professeur d'histoire; Florian Bernard, journaliste à LA PRESSE; Raymond Langlois, archiviste; de même que Mmes André Clossy et Matura Larouche, historiennes.

La première initiative de la Société historique a été la distribution, aux citoyens, d'une reproduction sur parchemin du premier recensement de Repentigny et de la liste comportant les signatures de tous les maires de la ville, depuis ses débuts.

Entre-temps, la Ville est entrée en communication avec le général Leconte, à Paris, détenteur des archives de la famille LeGardeur, dans le Calvados, où trois localités portent encore les noms des ancêtres des fondateurs de Repentigny.

La Société historique doit également publier, sous peu, un ouvrage relatant l'histoire de Repentigny.

Subvention de \$60,000 au Carnaval de Québec

QUÉBEC (PC) — Le gouvernement du Québec accordera cette année une subvention de \$60,000 à l'organisation du Carnaval de Québec, soit \$5,000 de plus que les années précédentes.

C'est ce qu'a fait savoir mercredi le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Mme Claire Kirkland-Casgrain, au moment où elle procédait au lancement officiel de la campagne de financement du Carnaval.

L'aide gouvernementale se manifestera également par la commande traditionnelle d'un char allégorique d'une valeur de \$3,000.

Le récidiviste Conrad Brossard a été capturé

Un récidiviste, activement recherché en vertu d'un mandat du coroner et pour évasion, a été capturé, en fin d'après-midi, hier, à Montréal, par des membres de l'escouade des homicides de la Sûreté du Québec.

Conrad Brossard, 22 ans, était recherché pour le meurtre d'André Lahaise, un employé de fabrique de cigarettes, dont le corps transpercé de plusieurs coups de couteau a été découvert, le 25 septembre dernier, dans un fossé, près de Saint-Basile.

De plus, Brossard, considéré comme étant très dangereux, était recherché, depuis le 22 septembre, à la suite de son évasion du Centre Saint-Hubert, situé dans la rue même nom, à Montréal.

Il est présentement détenu au quartier général de la Sûreté du Québec, en attendant de comparaître devant le coroner Laurin Lapointe.

Un mois de crise

Le 5 octobre 1970, soit il y a exactement un mois, M. James Richard Cross était enlevé à sa résidence de la rue Redpath Crescent. De l'aveu même du ministre de la Justice du Québec, on ne sait plus si le diplomate britannique est mort ou vivant. Est-ce bien le moment, en ce triste anniversaire, de revenir sur des événements qui ont laissé, chez plusieurs, des plaies qui prendront du temps à se cicatriser? Mais cette crise a déjà modifié trop de choses que ce serait un mensonge de vouloir l'oublier sans, au préalable, en tirer des leçons. Il ne s'agit pas de faire de l'introspection maladroite. Il s'agit, calmement, de faire un bilan provisoire de ces troubles, de nous demander où nous en sommes.

On connaît la chaîne des faits : enlèvement de M. Cross, premiers communiqués du FLQ et publication de son manifeste, premières réactions des gouvernements, enlèvement du ministre du Travail du Québec, autres communiqués du FLQ, autres réponses des gouvernements, assassinat de M. Pierre Laporte, intervention de l'armée, proclamation de la loi des mesures de guerre, arrestations et perquisitions massives. C'est durant cette première phase des troubles — du 5 au 18 octobre — que la tension sociale a atteint son paroxysme. Et c'est cette tension qui, dans une large mesure, a suscité des comportements individuels et collectifs fort discutables. La terrible efficacité des méthodes du mouvement terroriste clandestin a fait craindre le pire. Des citoyens ont demandé aux dirigeants de "négocier" la libération des deux otages. La riposte des gouvernements est connue. L'ennemi s'appelait le FLQ.

Mais octobre 1970 a aussi engendré des situations nouvelles. Certaines, sautent aux yeux. D'autres sont plus floues ou discutables.

La crise a particulièrement modifié les relations qui s'établissaient entre les gouvernements fédéral et provincial. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le Québec avait acquis une autonomie indiscutable. Des observateurs l'avaient noté : ce qui se passait à l'Assemblée nationale était même plus important dans l'opinion publique que les débats de la Chambre des Communes. Les dernières élections provinciales ont démontré que le quart du corps électoral était même en faveur de l'indépendance. Aujourd'hui, Ottawa a une autorité que l'on peut contester mais qui est indéniable. Le gouvernement fédéral a prouvé, en fin de compte, que c'est lui qui dirige dans ce pays. Le gouvernement du Québec, en étant obligé de recourir à ses services et

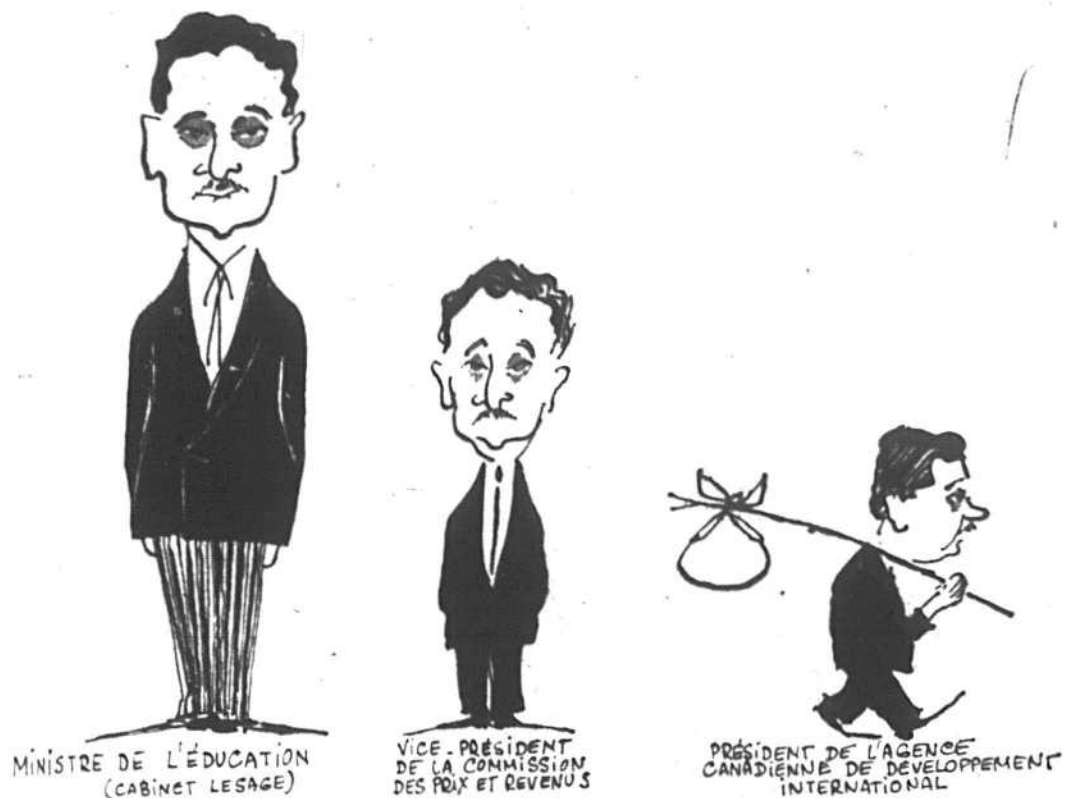
de demander sa protection, a contracté une dette dont il se débarrassera avec peine. Inutile, par ailleurs, de faire état des tensions dont fut l'objet le Parti libéral du Québec à la suite de l'enlèvement et du meurtre de M. Laporte. Inutile d'insister sur les conséquences de la perte du leader de la majorité à l'Assemblée nationale.

Il a toujours été clair que, sous le coup de l'émotion, la majorité des Québécois ont approuvé les autorités gouvernementales dans leurs décisions de faire appel à l'armée et de proclamer la loi des mesures de guerre. Il semble non moins évident que l'on a assisté à un durcissement des positions dans l'opinion publique. Les tolérants ou les indécis n'étaient plus à l'ordre du jour. Des modérés sont devenus rapidement des radicaux, acceptant mal la critique. Les mouvements "de gauche" étaient et sont encore terriblement divisés. Des milieux d'intellectuels se sont soudainement tus après la mise en vigueur des mesures de guerre. Certains jours, la simple discussion devenait suspecte. Des francophones, douloureusement touchés par ces événements, ont cherché des coupables. Pendant ce temps, on a assisté à un curieux phénomène. Des Canadiens anglais, résidant hors du Québec, se sont montrés très vigilants en ce qui touche la protection des libertés civiles. Mais, n'étant pas au centre de la fournaise, il leur était plus facile de parler et d'agir.

Voilà le tableau dans ses grandes lignes, tel qu'il apparaît à l'heure actuelle. La session s'ouvre à Québec la semaine prochaine. Elle permettra sans doute une ventilation et un décanage des opinions. Le gouvernement du Québec doit alors vite reprendre la place qu'il occupait avant le 5 octobre. Il doit cesser de donner l'impression de se protéger derrière des lois fédérales. L'État québécois ne peut se réfugier dans la trompeuse illusion que la population le suivra toujours s'il ne fait pas davantage montre de leadership et d'esprit d'initiative. De plus, les problèmes actuels ne se régleront pas par une simple opération de police. Même si les coupables doivent être capturés, cela ne peut faire oublier les sources réelles de mécontentement dans la société. Il ne s'agit pas de jouer au magicien. Il s'agit simplement d'associer toute la population à des réformes réclamées depuis des années. Sinon, à long terme, le gouvernement risque de se couper de la société québécoise. C'est ce qu'il doit éviter.

Claude GRAVEL

UN CANADIEN ERRANT



Maigre tableau de chasse

M. Nixon se dit "très satisfait" du résultat des élections. A vrai dire et pour tout dire, quelques jours avant le scrutin, le président avait fait annoncer par ses assistants qu'il serait "très satisfait", si son parti réussissait à réaliser 2 ou 3 gains au Sénat, enjeu principal de cette élection "mid-term". La précaution n'était pas inutile, car les résultats démontrent que l'équipe Nixon-Agnew n'a pas réussi à enlever aux Démocrates les 7 sièges qui lui auraient assuré une majorité au Sénat, charnière très importante dans la structure politique. Dans les autres phases de la contestation électorale (postes de gouverneurs, sièges au Congrès) les Républicains n'ont pas remporté de succès plus mirobolants.

Si on tient compte de l'ampleur des moyens mis en branle par MM. Nixon et Agnew; si on se rappelle que le président a visité 22 États et son alter ego 29; si on n'oublie pas que les Républicains ont mené la campagne tambour battant, que leurs attaques verbales contre les Démocrates ont été d'une intensité inouïe, il faut bien constater que le tableau de chasse reste maigre.

Ce qui peut, par ailleurs, réconforter grandement le président, c'est l'élection au Sénat de M. Buckley (État de New York) et la défaite du sénateur Gore au Tennessee. Ce sont les idées ultra-conservatrices de M. Buckley qui lui ont valu l'investiture du président, qui le trouvait plus rassurant que M. Goodell, candidat républicain "officiel". La satisfaction "idéologique" que Nixon tire des résultats lui vient d'avoir réussi à abattre de-ci de-là quelques personnalités, jusque dans les rangs de son propre parti, qui lui déplaisaient fort.

Aux prises avec les énigmes de notre propre vie politique, le temps et le loisir ont manqué à la plupart d'entre nous de suivre au jour le jour la chronique d'une campagne marquée de grandes convulsions. La façon, par exemple, dont M. Nixon a associé ses adversaires politiques à toutes les turpitudes imaginables donne froid dans le dos. Il a tenté de leur donner aux yeux de l'opinion publique les visages de terroristes, d'amateurs de pornographie, de narcomanes, d'extrémistes sans foi ni loi. Si bien que le Parti démocrate, qui a été lent à réagir, a eu finalement un haut-le-cœur. Cette ré-

action de santé s'est traduite par l'un des meilleurs discours de la campagne, prononcé par le sénateur Edward Muskie (réélu dans le Maine avec une confortable majorité) dénonçant vigoureusement tous ceux qui veulent assomiler le parti des Roosevelt, des Kennedy, des Johnson à une bande de truands.

M. Nixon, on peut le craindre, est redevenu le croisé que l'Amérique et le monde ont connu pendant les années 1950, à l'époque du maccarthysme. Son arme est le feu. Il ne frappe pas, il brûle.

Les élections n'ont pas démontré que les citoyens, inquiets de la courbe ascendante du chômage, des fluctuations malsaines de l'économie, de l'inflation, de la hausse des prix, sont disposés à se laisser embrigader massivement dans une croisade "idéologique" sous la bannière des ultra-conservateurs. En 1968, ils n'avaient guère de choix — le président n'avait été élu que par 43 p. cent des suffrages. Réveillés par la virulence de leurs adversaires, les Démocrates ont maintenant 2 ans pour inventer une solution de rechange.

Guy CORMIER

ce que pense LE LECTEUR

Quartier latin demande des explications

Monsieur Jean Pellerin,

Nous tenons à préciser les faits suivants : la police n'a pas saisi de numéro en préparation du Quartier-Latin, mais plutôt du matériel journalistique à un des rédacteurs, monsieur Jacques Geoffroy, et ce, le 7 octobre dernier, donc avant l'application des mesures de guerre. Cette saisie est donc illégale, car la précarité n'existe pas en ce pays en période normale.

Ces textes portaient sur la violence du système capitaliste (lois des compagnies de finance, lois électorales, publicité éhontée, contrôle des mass media) et ne contenaient nullement de liste d'hommes politiques à abattre. Il ne fut pas question de publier les photos de Trudeau et Bourassa criblées de balles.

Nous aimerions savoir d'où vous tenez ces inventions ou si par hasard elles ne relèvent que de vous.

Gilles DUCEPPE
Coordonnateur
QUARTIER-LATIN

REPONSE: Ces "inventions" proviennent du fait que les 8 et 9 octobre derniers, à peu près tous les journaux du matin et de l'après-midi annonçaient la saisie de textes devant constituer la matière du prochain Quartier-Latin. On apprenait également que la Fédération professionnelle des journalistes intervenait auprès du ministre de la Justice pour que ces articles soient immédiatement restitués — preuve qu'ils avaient été saisis.

Une information recueillie dans le Soleil du 14 octobre indiquait qu'un des textes saisis traitait des "hommes politiques à abattre". Pour ce qui est des photos, nous faisons volontiers demande honorable : elles n'étaient pas "criblées de balles", du moins dans la version expurgée que j'ai vue. Ces photos ont paru dans le numéro du Quartier-Latin du 10 au 23 octobre (Vol. 53) encadrées de textes qui nous paraissent significatifs. En page 15, on voit Jean Drapeau en épouvantail, avec une tête en forme de citrouille et une vaste tige. En haut de page : "La lutte pour le pouvoir municipal"; en dessous : "Un épouvantail à abattre", et sur la tige de l'épouvantail, en guise de cible, semble-t-il, les emblèmes de Terre des Hommes, des Expos et des Olympiques; en rez-de-chaussée, en gros caractères : "L'aventure du FRAP".

En page 22, autre photo-montage. Le

titre : "Toujours viser la tête et viser la bonne". Suivent, en ligne verticale, les têtes de Nixon, Trudeau, Bourassa et Drapeau (toujours déguisé en citrouille).

Il s'agit là sans doute de la version expurgée des trous de balles. Je retire donc les "trous de balles".
Jean PELLERIN

Le Québec, différent d'un cauchemar orwellien

Les différentes analyses, lettres et déclarations publiées récemment dans la presse québécoise, et surtout la position prise par le président de l'Alliance des Professeurs de Montréal, M. Mathias Rioux, nous laissent croire que la situation présente au Québec est la suivante :

- 1) Que le Québec est devenu un état policier où la libre expression de parole a été supprimée.
- 2) Que les événements n'ont pas justifié la déclaration de la Loi de Guerre, qui a donné au gouvernement d'Ottawa le prétexte pour effectuer une occupation militaire au Québec.
- 3) Que les gouvernements fédéral et provincial se sont servis de l'occasion de deux enlèvements, un assassinat, des bombes et des menaces pour se débarrasser de leurs adversaires politiques.

- 4) Qu'il existe un état de confusion et un climat de peur dans lequel il est impossible de procéder à des élections libres.
- 5) Que les élections provinciales furent une fraude et ne furent gagnées que grâce à un système électoral disproportionné et à une propagande financée par des millions de dollars.

- 6) Que les familles pauvres du Québec sont condamnées à vivre dans des taudis.
- 7) Que les gouvernements actuels sont responsables du taux de chômage élevé au Québec, de la pollution et de tous les maux sociaux.
- 8) Que la presse et les médias d'information sont contrôlés et que le public est par conséquent privé du droit à l'information.

Voilà le cauchemar style "1984" que présente au public, aux jeunes étudiants des collèges, CEGEPS et universités le président de l'Alliance des Professeurs.

Par contre, il est décevant de constater que, à part les déclarations faites par les chefs politiques, les opinions de la majorité des citoyens qui ne participent pas toujours aux points de vue des contestataires, trouvent peu de place

dans les journaux ou peu de temps sur les ondes.

J'aimerais donc, en tant que membre de la majorité silencieuse, prendre position sur les événements que nous venons de vivre.

(Suit une longue analyse dans laquelle notre correspondant reprend un à un les huit points présentés plus haut et propose une autre version des faits. — N.D.L.R.)

J'aimerais toutefois, et afin d'éviter de donner l'impression que j'approuve sans réserve toutes les mesures prises par les gouvernements, préciser ma position personnelle.

En somme, elle est proche de celle qu'exprime M. Jean-Paul Desbiens dans son éditorial du 24 octobre publié dans LA PRESSE : "Une société à refaire".

Étant donné que je suis un membre fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme et que j'ai dévoué bien des années à de nombreuses causes réformatrices, je veux voir la Loi de Guerre remplacée au plus tôt par une législation plus appropriée. Je désire également que tous les individus arrêtés soient relâchés ou que des accusations soient portées contre eux et qu'ils bénéficient des services d'un avocat, ainsi que le précise le Barreau du Québec.

Il ne faut toutefois pas oublier que les ravisseurs et les assassins sont toujours parmi nous et en pleine liberté. De plus, je ne suis pas en accord avec la politique économique et monétaire du gouvernement Trudeau. J'aimerais que le gouvernement Bourassa procède rapidement à la réalisation des réformes auxquelles il s'est engagé. Je voudrais voir une opposition et plus de débats dans le conseil municipal de Montréal et, finalement, je déplore les conditions de l'administration de la Justice au Québec.

Mais, malgré tout, j'ai voté pour ces gouvernements et je veux les critiquer librement, sans peur de représailles. Et il nous est toujours possible de les faire remplacer par des gouvernements de notre choix.

Ceux qui n'ont jamais connu les véritables atteintes aux droits de l'homme, les camps de travaux forcés, les condamnations sans procès légal, les exécutions en masse, feraient bien d'écouter et de réfléchir.

Le Canada est l'un des pays les plus prospères du monde. Il est certain qu'il faut accélérer les réformes. Mais il faut tout d'abord que nous nous libérons de nos haines, et de nos préjugés et que nous nous engageons dans un dialogue ouvert et libre, un exposé des différents points de vue, surtout avec les jeunes et les étudiants.

Georges J. WESLEY,
Montréal.

Le crédit de la ville de Montréal

J'ai lu dans les journaux le rapport de l'emprunt de \$40,000,000.00 à 9 1/2% pour 20 ans fait par la ville de Montréal.

Dans ce rapport on disait que le crédit de la ville était excellent parce que l'émission complète avait été vendue en 24 heures.

Comment peut-on être obligé de payer 9 1/2% pour un emprunt et ce pour 20 ans à venir lorsque le taux d'intérêt actuel est à la baisse. Nous pouvons difficilement acheter des obligations sur le marché avec un rendement supérieur à 8 1/2 ou 8 3/4%.

Nous payons donc une surprime de 1%, ce qui se chiffre par année à \$400,000.00. N'est-ce pas ce que l'on veut prouver que le crédit de la ville est en excellente santé?

André J. DUPONT,
Montréal.

Appel aux députés

A titre d'ancien député (Québec-Montmorency) à la Chambre des communes, je me rappelle très bien le geste non partisan qu'avaient posé TOUS les députés du Québec (sauf les ministres du cabinet) à l'occasion de la fameuse "affaire Gordon". On se souvient que, alors que le président des Chemins de fer nationaux du temps comparaisait devant le comité des Chemins de fer, M. Gordon avait demandé aux membres "ce que c'était qu'un Canadien français?". Conscients de leurs responsabilités, les députés du Québec avaient tenu une réunion conjointe et, solidairement et nonobstant leur appartenance à différents partis politiques, ils avaient signé unanimement un document blâmant M. Gordon et exigeant "une plus juste participation et une représentation immédiate des Canadiens de langue française à la direction et à tous les échelons des Chemins de fer nationaux".

A cette occasion, les journaux n'avaient pas tari d'éloges à l'égard de ceux qui, probablement pour la première fois dans l'histoire du Canada, avaient fait trêve de luttes partisans au bénéfice de la collectivité québécoise.

Je me demande si la présente situation ne serait pas propice à un tel geste non partisan de nos hommes publics, actuels. Ne devrait-il pas y avoir une

trêve à la "politicaillerie"? N'y aurait-il pas lieu de cesser de tirer des avantages partisans des tristes événements actuels? N'est-il pas temps de penser à la population avant de penser de conserver ou de prendre le pouvoir? Tous les députés du Québec devraient accepter un moratoire et se mettre résolument à la solution des problèmes sociaux et économiques qui ébranlent présentement nos gens. Qu'ils ne pensent plus au capital politique et la population sera bien servie.

J'avais jadis proposé de remplacer le Conseil législatif par une chambre des corporations. On m'avait, à ce moment, ridiculisé en prétendant que c'était un retour au Moyen Âge. Pourquoi, maintenant, aurait-on voulu que le gouvernement se plie au "front commun" des syndicats? Serait-ce que certains gestes sont bons s'ils nous servent et mauvais s'ils servent les autres?

Guy MARCOUX, M.D.
Beauport

Appui d'Ontariens au cartel syndical québécois

Les Canadiens font face à une crise dont les composantes sont : l'enlèvement de deux personnes, le recours à la loi des mesures de guerre, la mort de Pierre Laporte, une nouvelle législation restrictive en voie de préparation et l'impact cumulatif des maux sociaux et économiques. Plusieurs voix se sont fait entendre, à travers le pays, à propos des récents événements. Il a été troublant de constater que plusieurs de ces voix se sont exprimées avec une note de peur désespérée et, conséquemment, ont donné leur appui sans critique aux procédures arbitraires du gouvernement.

Une déclaration nous a paru particulièrement valable. Elle venait du Québec sous la forme de cinq propositions formulées par la Confédération des syndicats nationaux, la Fédération du travail du Québec et la Corporation des enseignants du Québec, dans une réunion historique, le 21 octobre 1970. Nous, les soussignés, appuyons leur déclaration comme offrant une base pour développer un sérieux programme d'action. En particulier :

— Nous partageons le souci des syndicats de voir se poursuivre les négociations pour la libération de monsieur James Cross.

— Nous nous joignons à eux dans leur

condamnation absolue des actes criminels, de la violence considérée comme moyen d'action politique, et du F.L.Q. lui-même.

— Nous sommes d'accord pour demander le retrait immédiat des mesures de guerre. Aussi longtemps que cette loi demeure en vigueur, l'avenir des libertés civiles demeure incertain au Canada. Cette forme de législation situe le Canada sur un chemin extrêmement dangereux. Et le plus troublant est de voir les citoyens et les législateurs s'habituer à la suspension des garanties historiques de liberté dont ont toujours joui les Canadiens.

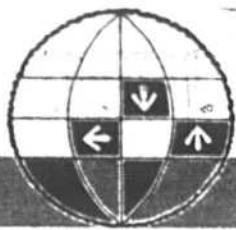
— Dans leur déclaration, les syndicats formulent des propositions concrètes en fonction du travail considérable, — politique et éducatif, — qu'ils veulent entreprendre dans le Québec. Mais la crise affecte tout le Canada d'une façon aussi urgente; et ses racines, sociales, politiques et économiques doivent être découvertes et comprises. Nous reconnaissons le besoin de forger de nouveaux outils avec lesquels tous les Canadiens pourront travailler pour créer ensemble un climat politique et social sain.

George Grant (prof. univ. McMaster); Donald Evans (univ. de Toronto); Donald MacDonald (ancien leader du NPD); Al Forrest (rédacteur-en-chef de l'Observer); Roy de Marsh (Eglise unie du Canada); George Hopton (univ. York); Stephen Lewis (leader du NPD, Ontario); Clarke MacDonald, Cliff Elliott, Bob Bate (pasteurs de Toronto); James Renwick, Hugh Peacock et Mac Makarchuk (députés à la législature de l'Ontario); Janet Somerville (Conseil canadien des églises); Stuart Coles (pasteur); Arthur Kobe (Congrès canadien du travail); Brewster Kneen et Bonnie Ward (Centre pour l'étude des institutions et de la théologie); John Harney (univ. de York); Abraham Rotstein (univ. de Toronto); Kark Jaffary et William Kilbourne (échevins pour la ville de Toronto); Elizabeth Kilbourne; Remmet Hummelin; Bruce MacLeod, Ion MacKay et Frank Carey (pasteurs); Ed. Bader (prêtre catholique); Phil McKenna (univ. de Toronto); Kay Farmer; Anne Otterson; P. Philippe LeBlanc (dominicain).

la presse

LA PRESSE est publiée par LA PRESSE, LTÉE, 7, rue St-Jacques, Montréal. Téléphone : 874-7772. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de "LA PRESSE" et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. "Courrier de la dernière classe" — Engagement numéro 1400. Port de retour garanti. Service du tirage — Téléphone 874-4911.

PLEINS FEUX



SUR L'ACTUALITE

La crise étudiante aux États-Unis

Collaboration spéciale
de New York
**Louis
Wiznitzer**



LORSQU'ON introduit des armes sur un campus, quelqu'un finira par s'en servir", écrivait la revue "Newsweek" le 5 mai 1969. Un an après, le 1er mai 1970, la Garde nationale mit en joue les étudiants de l'Université de Kent, qui manifestaient leur désapprobation à l'intervention cambodgienne et en tua 4. Trois jours après la Garde nationale abattit deux étudiants à Jackson University.

Au cours de sa campagne électorale en automne de 1968, M. Nixon n'avait cessé de répéter: "Mon administration écartera les étudiants." Le candidat républicain parlait alors de "réconciliation" ses concitoyens et de "baisser la voix". Toutefois, dès son installation à la Maison Blanche, il rectifia son tir. M. Mitchell, ministre de la Justice, déclarait: "Nous avons beaucoup trop d'étudiants dans ce pays; beaucoup de jeunes devraient apprendre un métier plutôt que de traîner sur les campus."

M. Kleindienst, son adjoint, affirmait: "Je n'ai jamais été partisan de l'éducation universelle mais je suis par contre convaincu que l'heure a sonné de 'tabasser' quelques têtes étudiantes." Qu'ils soient radicaux ou modérés et même conservateurs, la vaste majorité des étudiants américains adhèrent à la Nouvelle Culture qu'on nomme aussi Contre-Culture, et aux styles vestimentaires, capillaire qui choquent leurs aînés. Leur mépris affiché pour les valeurs traditionnelles d'origine puritaine ("job", épargne, drapeau, virginité, etc.) provoque la colère des immigrants pour qui les États-Unis sont restés "Amerika Amerika", l'Eden rêvé. L'intégration des Noirs qu'ils proposent doit s'accomplir aux frais (socialement et économiquement parlant) des "lower middle classes" qui trouvent décidément le fardeau trop lourd. La révolution des mœurs qu'ils incarnent (la plus profonde et la plus rapide dont on ait souvenir) fait se cabrer "Middle America".

La guerre aux étudiants

Mais Nixon n'oubliait pas que les étu-

diants ne représentent que 7 millions d'individus sur une population de plus de 200 millions et constituent une minorité visible et vulnérable. Dès son accès au pouvoir, il leur déclara la guerre et rompit pour ainsi dire le dialogue. Toutefois, surpris par l'ampleur de la flambée de colère qui suivit la double tuerie de Kent et de Jackson, le président esquissa au mois de mai quelques gestes conciliateurs en direction de la jeunesse. L'été marqua ensuite une période de trêve: "Rien de neuf sur le front étudiant", écrivait le Washington Post avec soulagement fin août.

Le mouvement s'essouffle

Tout en se radicalisant graduellement au cours des dernières 5 années le mouvement étudiant s'était cantonné dans le recours aux méthodes pacifiques et n'allant pas au-delà de la désobéissance civile. Ce faisant il n'avait remporté que des victoires à la Pyrrhus. Il déboulonna Johnson qui céda la place à Nixon. Il obtint l'arrêt des bombardements du Nord-Vietnam mais depuis le Sud-Vietnam, le Laos et le Cambodge ont droit chaque jour aux "bombardements de saturation" des B-52. L'intégration raciale, la justice sociale aux États-Unis restent des buts éloignés. Le mouvement étudiant est essoufflé.

Une majorité d'étudiants tournent le dos à la politique pendant qu'une infime minorité s'y engage davantage et se transforme en groupes de désespérés. On doute ne peut-on pas exclure la possibilité d'une repolitisation soudaine de la majorité, par solidarité de classe, à la vue des répressions menées contre la minorité. Il n'en reste pas moins que la plupart des étudiants ne croient plus pouvoir réformer la société à l'intérieur du système ou faire élire un président de leur choix.

Traditionnellement, les étudiants américains brillaient par leur apathie politique. John F. Kennedy avait à leurs yeux redonné le blason de la politique. Pour la première fois, en 1960, elle semblait n'être pas l'apanage des "vieux". Elle offrait un débouché à l'idéalisme de la jeunesse.

La répression

Dix ans après, les étudiants s'avouent vaincus et déçus. Mais le "système" ne se contente pas d'avoir résisté à leur tentative de le réformer. Il les traque et les punit. Sur 50 Assemblées Législatives d'Etat, 50 ont depuis un an adopté des lois anti-étudiants. Suppressions de bourses et de prêts aux étudiants ayant participé à des manifestations illégales et aggravations en cas de violences commises sur les campus. Beaucoup d'universités ont renforcé leur police privée. Certains doyens ne se déplacent qu'accompagnés de gardes du corps. A l'université de Stamford (Californie) des projecteurs ont été installés autour des principaux bâtiments. Sur le campus de l'université de Boston, des policiers armés jusqu'aux dents veillent jour et nuit. Certaines universités ressemblent à des camps retranchés. Sans doute s'agit-il d'une psychologie plutôt que d'une véritable stratégie défensive mais les tonitruantes proclamations de M. Spiro Agnew ne cessent de jeter l'huile sur le feu.

Un rapport mal reçu

Etant donné les dispositions d'esprit du président, on comprend sa mauvaise humeur à la réception du rapport de la Commission d'enquête sur les désordres universitaires. Cette enquête avait été entreprise sur son ordre, après la tuerie de Kent et c'est le président qui lui-même avait nommé les membres (très sur le vif) de la Commission. M. Scranton, ancien gouverneur républicain de Pennsylvanie, Erwyn Caham du "Christian Science Monitor", Bayles Maning, doyen de la faculté de droit de Stamford, James Ahern, chef de la police de Hartford (Connecticut), Benjamin Davis, haut fonctionnaire du ministère des Transports. Les conclusions adoptées par cette commission le furent à l'unanimité et les membres du gouvernement de Nixon furent également unanimes à les désavouer après en avoir pris connaissance. "Ce n'est pas notre bébé", dit un conseiller de la Maison Blanche. Pourtant ce document n'a rien de subversif ou de radical. Il procède de l'idéologie libérale américaine et condamne avec une égale sévérité l'irresponsabilité des terroristes et la brutalité des policiers. Rejoignant les conclusions des Commissions Kerner et Milton Eisenhower, elle affirme que jamais la nation américaine n'a été aussi profondément divisée et lance un appel pour un "cess-le-feu" national. Autrement dit, elle, le processus de répression qui sera inévitablement déclenché pour faire sortir les institutions politiques du pays de ses gonds.

La Nouvelle Culture

Le rapport décrit l'apparition de la Nouvelle Culture dans la jeunesse américaine. Libertaire, anti-conformisme, éprise de justice, la jeunesse américaine refuse la guerre au Vietnam, les inégalités sociales et raciales, le cynisme des politiciens traditionnels.

Son intransigence butte contre l'intolérance opaque de la majorité silencieuse qui refuse toute mise en cause des valeurs traditionnelles. Elle recommande à court terme la suppression des contrats militaires pour les universités, l'installation loin des campus des camps d'instruction militaire, la formation de forces de l'ordre spéciales pour les campus, capables de garder leur sang-froid pendant les désordres. Mais le conseil le moins apprécié par M. Nixon est le suivant: "Seul le président dispose de la fonction et du prestige à partir duquel on peut appeler tous les

Américains à quitter le champ de bataille et à ne pas s'affronter. Seul le président peut mettre fin à la guerre verbale qui oppose les officiels et les contestataires. Pratiquer l'insulte est dangereux. Dans la campagne électorale actuelle et à l'avenir, le président devrait insister pour que personne n'utilise les troubles universitaires de façon irresponsable." L'allusion à M. Spiro Agnew qui traite chaque jour les étudiants de traîtres, de snobs dégénérés, de radicaux (radicaux-libéraux) est évidente. Mais les recommandations du rapport, comme celles des rapports précédents, risquent de rester lettre morte. L'Amérique s'analyse volontiers mais ferme les yeux quand les conclusions ne lui plaisent pas.

Pour les membres de la présente administration le problème étudiant constitue ni plus ni moins une subdivision du problème de la criminalité. Pour le résoudre ils utilisent les méthodes répressives. 1) de type policier: le FBI est autorisé à engager 1,000 nouveaux agents chargés d'infiltrer les organisations étudiantes 2) de type économique: les universités où des émeutes seront enregistrées seront privées de fonds.

En dehors du gouvernement on trouve des vues moins simplistes du problème. La revue "Fortune" (groupe Time) admet que 40% des étudiants qui arrivent espèrent changer le monde. En s'attaquant à l'université ils s'en prennent à la société, une société qui ne se respecte pas, qui poursuit sa guerre au Vietnam, refuse d'intégrer les Noirs et dont le système des partis est truqué (conventions de Miami et de Chicago où les dés étaient pipés). M. Lindsay, le maire de New York, un républicain, déclarait récemment à Yale University: "Comment s'étonner que les étudiants ne respectent pas nos institutions: le gouvernement ne cesse d'affirmer que la victoire est au tournant et qu'on lutte pour sauver un allié démocratique (Thieu), qu'on détruit un village (Bentme) pour le 'sauver', que l'université poursuit de nobles idéaux alors qu'elle dresse des plans de guerre pour le Pentagone; de son côté la télévision promet des paradis sexuels à celui qui achète telle marque de cigarette..."

Contre l'université

L'historien Arthur Schlesinger prétend que les étudiants américains se révoltent non pas contre la société mais contre leurs universités, gigantesques, anonymes, autoritaires. Mais l'université est intimement liée à la société dont elle partage les idéaux et à laquelle elle emprunte ses méthodes. Tous les sondages d'opinion indiquent que les étudiants mettent en cause la légitimité de l'université avant de s'attaquer à ses règlements. La révolte étudiante n'est pas tant une vague d'actes séditeux qu'une poussée d'esprit d'insubordination. L'université se prétend neutre (politiquement, intellectuellement) mais en réalité abrite un nombre de valeurs précieuses. Un projet d'études à Pittsburgh (Pittsburgh Value Project) vise à prévoir et à manipuler les goûts et les valeurs du public de façon à ce qu'ils puissent être intégrés dans le "long-range planning" des corporations telles J.B.M., Ford, Xerox. Les valeurs morales et esthétiques considérées par les ordinateurs comme des simulations sont obtenues grâce à des questionnaires intellectuellement et moralement imbéciles. L'université ne fait que refléter les contradictions et les erreurs de la société mais en les rendant d'autant plus intolérables qu'elles sont censées planer au-dessus d'elles. La révolte étudiante éclata à Berkeley à cause du libéralisme de cette université et non pas en dépit de lui. Les étudiants percevaient la liberté de parole qu'on leur accordait comme une soupape de sûreté, un joujou pour les détourner des problèmes sérieux. La révolte gagne ensuite Cornell, Columbia, secoua Harvard et finalement, à la stupeur de tous, fit trembler Yale, bastion de la respectabilité et des traditions. Les étudiants avaient entretemps découvert que l'université de Michigan avait organisé la police de Diem à Saigon, que le MIT travaillait pour le compte du CIA, que Columbia, Stamford, John Hopkins développaient des radars, des fusées, des déflecteurs pour l'armée américaine dans leurs laboratoires. Surtout ils s'étaient rendu compte que l'université servait de station-service intellectuelle aux grandes corporations et au gouvernement; ou de bureau du personnel.

L'enseignement des parents

D'autre part les parents américains des classes moyennes récoltent ce qu'ils ont semé. Ils avaient enseigné à leurs enfants la sincérité, la spontanéité, la gentillesse, leur avaient même dit que l'argent ne faisait pas le bonheur et qu'il fallait partager avec autrui. Ils pensaient bien qu'en "entrant dans la vie" leurs enfants "feraient la part des choses" et mettraient de l'eau dans leur vin éthique. Ils ne pouvaient prévoir que cette nouvelle génération, choyée, abritée, allait au cours d'une adolescence prolongée affiner son sens moral et non pas oublier ces beaux préceptes mais au contraire les intégrer dans un système de valeurs centré autour du concept de justice sociale.

En délivrant ses enfants des inhibitions et des obligations, la classe moyenne a forgée une jeunesse pressée à lui dire ses vérités quant au caractère et à la qualité de sa vie. Ces barrières s'élèvent au moment où les tensions raciales et sociales s'exacerbent. Il y a aujourd'hui rencontre entre des problèmes réels, pressants, et une jeunesse particulièrement équipée pour les comprendre. Où qu'elle se tourne elle aperçoit des contradictions profondes. Le capitalisme américain a perdu sa légitimité fondée dans un système moral de récompense du travail. Pour des raisons économiques il a été amené à promouvoir l'hédonisme — un "système de volupé" — auquel il reproche aux jeunes d'adhérer.

L'université s'affirme libertaire alors qu'elle est paternaliste et répressive. Elle se veut objective et purement technologique alors qu'elle est engagée, enrôlée au service des élites privilégiées et des valeurs de l'Establishment. Elle suscite chez les jeunes des aspirations morales sans pouvoir les satisfaire. Sans doute comme le dit Stanley Hoffman (Harvard) l'université souffre-t-elle d'une crise de croissance qui sera résolue le jour où on aura défini son rôle dans la société moderne — rôle qui ne pourra pas être celui d'un monastère, ni celui d'une commune, ni celui d'une station-service. Mais il ne fait aucun doute que la crise étudiante transcende le cadre purement universitaire, et résulte de ce qu'on peut appeler la faillite des aînés. La jeunesse voit que les partis politiques sont interchangeables. Que le rationalisme et l'"objectivité" des technocrates ont donné Buchenwald, Hiroshima, les bombardements du Vietnam et la nouvelle course aux armements (ICBM et ABM). La société opulente est là (le produit national brut des USA atteint les 2 trilliards de dollars) mais ne peut résorber les îlots de pauvreté et de malnutrition (20 millions de pauvres, 60 de démunis aux États-Unis).

La "chasse au bonheur"

Pour la première fois, la société américaine se livre à sa traditionnelle — et constitutionnelle — "chasse au bonheur" sans la couvrir d'un manteau de justification morale. Le sociologue Andrew Hacker dans "La fin de l'ère américaine" note que l'Amérique a perdu foi en sa mission. L'ère Kennedyenne, les espoirs qu'elle avait suscités chez la jeunesse américaine, s'est soldée par un échec. Les campagnes électorales de Bob Kennedy et d'Eugene McCarthy qui avaient mobilisé des milliers d'étudiants débouchèrent sur un assassinat politique (Chicago) et un assassinat pur et simple. Jamais peut-être au cours de l'histoire des États-Unis une jeunesse aussi idéaliste que l'actuelle ne s'est trouvée aussi impuissante à traduire ses aspirations dans le concret. Et Walter Metzger, professeur d'histoire à Columbia, conclut que la révolte étudiante est avant tout une crise religieuse ou du moins spirituelle qui n'est pas sans rappeler la Réforme et les premiers chrétiens. Du protestantisme au capitalisme (et au communisme, ce proto-capitalisme) et du capitalisme à l'hédonisme, la boucle est fermée. Mais l'homme (en la personne du jeune homme) découvre qu'il ne vit pas seulement de pain, ni de sexe ni même de machines à laver.

Contre cette jeunesse américaine dont l'idéalisme frustré mène au nihilisme (nihilisme actif de quelques terroristes, nihilisme passif des masses étudiantes tournant le dos à la politique, nihilisme d'évasion des hippies) M. Nixon mobilise la majorité silencieuse. Herman Kahn ne mentait pas en jurant que les étudiants étaient la "minorité la plus haïe du pays" mais le Rapport Scranton demande avec raison: "Un pays qui a perdu confiance en sa jeunesse n'a-t-il pas perdu confiance en lui-même?"

Nixon n'a pas réussi à se faire plébisciter!

Louis WIZNITZER

notre correspondant aux États-Unis

"Le monstre a parlé mais ce qu'il a dit est inintelligible." C'est ce qu'affirme Teddy White ("comment faire un président"), le plus célèbre des aruspices politiques américains à propos des élections législatives qui viennent de se dérouler aux États-Unis. De son côté, Eric Sevareid, commentateur chevronné de la CBS, pense que la campagne électorale qui vient de s'achever fut la plus vulgaire, la plus tapageuse et la plus onéreuse dont on ait souvenance en Amérique. Républicains et Démocrates dépensèrent des dizaines de millions de dollars pour "vendre" leurs candidats sur le petit écran. Les invectives qui fusaièrent de part et d'autre dépassèrent souvent les limites de la décence. Au mépris des règles électoraux, le président Nixon rejoignit son coéquipier, M. Spiro Agnew, dans l'arène et, un mois durant, empoigna ses adversaires à bras-le-corps, comme s'il briguait un poste municipal quelconque. La tradition veut que le parti au pouvoir accuse un léger recul aux élections à mi-terme.

M. Nixon refusa de s'y résigner et plutôt que de cantonner son parti sur la défensive, le mena à l'assaut, au milieu du bruit et de la fureur.

Thèmes ultra-conservateurs

Pour ce faire il tenta de mobiliser la majorité silencieuse sur des thèmes ultra-conservateurs. Son objectif était double, 1) bouter hors du Sénat une poignée de libéraux bon teint et libérer enfin sa politique étrangère (Indochine) et militaire (extensions du réseau ABM) de leurs entraves, 2) éprouver sa "stratégie sudiste" (c'est-à-dire d'extrême droite), façonner une majorité républicaine pour les élections présidentielles de 1972, et son échec est double, lui aussi. Il réussit à éliminer du Sénat trois sénateurs libéraux (Goodell, de New York, Gore, du Tennessee, Tydings, du Maryland) mais les Démocrates font élire deux sénateurs libéraux, Adlai Stevenson III et Tunney. Les Démocrates conservent la majorité au Sénat et à la Chambre. Dans le Sud, les Démocrates emportent d'importants postes de gouverneurs (Géorgie, Floride, Texas). Ils réussissent à faire élire des gouverneurs dans les États clés de Pennsylvanie et d'Ohio. Tout indique que les électeurs, sommés de choisir entre leur

bourse (menacée, disaient les Démocrates, par la politique déflationniste des Républicains) et leur vie (mal protégée, disaient les Républicains, par les Démocrates trop tolérants à l'égard du crime) votèrent en définitive non pas selon leur peur mais suivant leur préférence pour la personnalité de certains candidats et leurs positions à l'égard de questions locales. Au lieu du raz de marée (Républicain) annoncé par les cassandres, on vit se former à peine des rides à la surface de l'océan

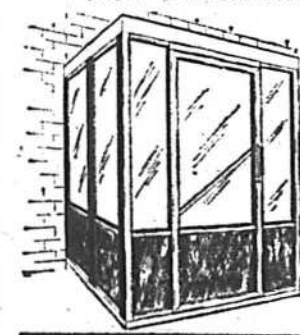
électoral. Nixon ne réussit pas à se faire plébisciter. Il ne fut pas non plus répudié. On peut déceler dans l'opinion publique américaine non pas de courants profonds mais une infinie fragmentation. Et l'immense majorité des Américains demeure rive au centre, sourde aux chants des sirènes de droite aussi bien que de gauche. Les élections de 1970 n'auront pas constitué la générale des élections de 1972. Pour la prochaine course à la Maison Blanche, les paris restent ouverts.



Nixon: les paris restent ouverts à la Maison Blanche.

Nouveauté! Soyez prêt pour l'hiver. Protégez-vous contre le froid, la neige, le grésil et la pluie

ENCADREMENT POUR ENTREE
TOUT ALUMINIUM FAIT SUR COMMANDE



Dessinés et manufacturés individuellement entièrement au Québec par des Québécois pour nos climats sévères. Les encadrements en aluminium "Morris" amovibles ou permanents sont disponibles pour magasins, maisons privées, immeubles industriels, maisons d'appartements, etc.

Estimations et démonstrations gratuites, partout et en tout temps

TERMES FACILES

Tél.: 342-3800

W^m MORRIS ET FILS
LIMITÉE
FENÊTRES • PORTES • AUVENTS • REVÊTEMENT EN ALUMINIUM

6515
Côte-de-Liesse
(Voie de service)
Montréal

le TEMPS qu'il fera

Maximum 45°
Minimum 15°PREVISIONS DE LA METEO
SELON L'OBSERVATOIRE DE DORVAL:

Régions de Montréal, Ottawa, Québec et Cap-Henri: généralement nuageux aujourd'hui et vendredi. Plus frais. Maximum de 40 à 45 aujourd'hui et vendredi. Minimum de 25 à 30 la nuit prochaine.

Régions des Laurentides, St-Maurice, Lac St-Jean, Bas-Carleton et Saguenay: nuageux avec chutes de neige locales intermittentes aujourd'hui. Vendredi généralement nuageux avec chutes de neige locales dans l'après-midi. Maximum d'environ 35 aujourd'hui et vendredi. Minimum de 20 à 25 la nuit prochaine.

Régions de Rimouski et Gaspé: nébulosité croissante aujourd'hui avec chutes de neige locales cet après-midi et vendredi. Maximum d'environ 40 aujourd'hui et vendredi. Minimum de 25 à 30 la nuit prochaine. Maximum d'environ 35 vendredi.

Dans le monde aujourd'hui

Paris 40, ensoleillé; Londres 44, ensoleillé; Rome 55, couvert; Oslo 30, ensoleillé; Moscou 10, couvert; New Delhi 63, couvert; Tokyo 57, brumeux; Rio de Janeiro 64, pluie; Mexico 64, couvert.

Hier, en Amérique du Nord

Voici un aperçu des températures relevées, hier, dans des villes nord-américaines:

Prince Rupert, 30 et 52; Vancouver, 31 et 56; Jasper, 15 et 21; Edmonton, 22 et 39; Calgary, 20 et 40; Yellowknife, 27 et 31; Prince Albert, 26 et 44; Saskatoon, 20 et 40; Regina, 20 et 40; Winnipeg, 29 et 44; North Bay, 27 et 41; Sudbury, 30 et 45; Windsor, 42 et 48; London, 41 et 43; Toronto, 40 et 50; Ottawa, 28 et 44; Montréal, 25 et 43; Québec, 27 et 43; Fredericton, 21 et 47; Saint-Jean, N-B., 27 et 46; Victoriaville, 29 et 46; Halifax, 33 et 43; Charlottetown, 29 et 47; Sydney, 36 et 44; Yarmouth, 30 et 47; St. John's, 39 et 48; Chicago, 41 et 51; Detroit, 42 et 47; Boston, 47 et 54; New York, 56 et 57; Washington, 59 et 52; Tampa, 55 et 66; Miami, 68 et 75; New Orleans, 57 et 59; Oklahoma City, 37 et 52; Denver, 18 et 40; Los Angeles, 57 et 66.

Fête: Office fédéral

TURNER

SUITE DE LA PAGE A 1

débat public qui suivit le recours aux mesures de guerre.

Pour M. Turner, le chef du NPD, M. Tommy Douglas, et sont principal lieutenant, M. David Lewis, député de York South, sont non seulement tombés dans "l'hystérie", mais ils ont également fait preuve "de malhonnêteté intellectuelle".

Par ailleurs, le chef conservateur M. Robert Stanfield et M. Douglas, en particulier, ne se sont pas gênés pour faire sentir au premier ministre Trudeau qu'il avait délibérément laissé courir les rumeurs de gouvernement provisoire et de complot contre le gouvernement Bourassa afin de laisser croire à un état d'insurrection appréhendé.

Les deux hommes sont de nouveau revenus à la charge pour affirmer que le gouvernement fédéral n'avait pas démontré l'existence d'un état d'insurrection appréhendé, situation invoquée par le cabinet pour imposer les mesures de guerre.

Le projet de loi

Le projet de loi C-181 institue des pouvoirs d'urgence provisoires qui permettront aux forces de l'ordre de faire face aux menaces que présente le Front de libération du Québec. L'adoption de cette mesure révoquera automatiquement les mesures de guerre.

L'étude en deuxième lecture du projet de loi se poursuit aujourd'hui à la Chambre des communes.

La mesure est d'ores et déjà assurée de recevoir un appui de principe de la part de tous les partis d'opposition, même du NPD, dont la majorité des députés ont voté contre la résolution approuvant le recours aux mesures de guerre, le 19 octobre dernier.

M. Douglas a cependant laissé entendre que les députés néo-démocrates se rendent libres de voter comme bon leur semble.

Conservateurs et néo-démocrates tenteront toutefois de faire amender le bill C-181 lors de l'étude en comité plénier. Le leader parlementaire du gouvernement, le ministre Allan MacEachen, ne croit pas cependant que l'opposition retarde l'adoption de la mesure prévue pour ce soir.

Le NPD

Après avoir rappelé les nombreux appuis accordés à la loi sur les mesures de guerre, tant dans le pays qu'aux Communes où 190 députés, dont tous les députés québécois, votèrent en faveur de la résolution, M. Turner a expliqué que "des voix hystériques" s'étaient fait entendre à la Chambre, à Toronto et à Winnipeg.

Et pointant du doigt MM. Douglas et Lewis, il les a accusés d'avoir associé l'action gouvernementale au "totalitarisme", d'avoir parlé de censure, de déportation et de l'abolition des libertés civiles, en discutant des mesures de guerre.

Il a reproché à M. Douglas d'avoir, dimanche dernier à Winnipeg, comparé l'application des mesures de guerre à la naissance du nazisme en Allemagne, tactique, qui selon M. Turner, n'a même pas réussi à convaincre le premier ministre néo-démocrate du Manitoba, M. Ed Schreyer. Ce dernier continue d'appuyer l'initiative du gouvernement fédéral.

Pour le ministre, il ne fait aucun doute que les événements des dernières semaines ont permis de mesurer la vulnérabilité des institutions démocratiques canadiennes.

"Dans la mesure, a-t-il dit, où la violence éclate dans une démocratie, elle témoigne de l'échec ou de la faiblesse du système. Mais nous, ici à la Chambre, nous ne pouvons nous résigner au suicide de la démocratie par la passivité devant la violence.

Nous devons agir

"Plutôt, nous devons agir. Nous devons agir même par l'utilisation de la force légalement et constitutionnellement constituée pour contenir la menace et recréer l'atmosphère et l'ambiance de la stabilité et de contrôle qui est la condition préalable à tout progrès social.

"C'est seulement, a conclu M. Turner, lorsque nous aurons réalisé cette stabilité que les problèmes auxquels cette nation doit faire face pourront être traités et réglés de façon efficace."

Négocier sa disparition

Un gouvernement n'a pas le droit de négocier sa disparition, pas plus qu'il ne lui est permis de renoncer aux droits des citoyens.

"S'il le faisait, il se rendrait coupable de trahison envers les citoyens et envers lui-même. Et suggérer, comme certains députés de l'opposition, que parce qu'il ne s'est pas produit d'insur-

rection, il était impossible de l'appréhender, c'est, selon M. Turner, se livrer à un exercice de fausse logique."

M. Turner a reconnu qu'il n'était pas facile pour un peuple de se faire la violence, surtout quand, d'avance, on est convaincu que "cela ne peut se produire ici".

Le Canada n'est désormais plus immunisé contre ce que M. Turner a appelé "la contagion de la violence", plaie qui confronte plusieurs parties du monde.

"Le Canada, comme certains l'ont souligné, a perdu son innocence. Mais que la violence soit considérée comme le passeport permettant l'entrée d'un pays dans la grande famille des nations, que voilà, a conclu M. Turner, une réflexion triste et tragique sur l'époque dans laquelle nous vivons."

Les récents événements ont amené le gouvernement à édicter des mesures qui, d'un point de vue philosophique, lui apparaissent répugnantes. Il s'agit, cependant, d'une action à court terme et, dès que la situation se rétablira, M. Turner souhaite reprendre la réforme pénale déjà orientée vers une plus grande protection des libertés civiles.

BOURASSA

SUITE DE LA PAGE A 1

créer 100,000 nouveaux emplois l'hiver prochain. M. Bourassa a répondu: "On fera tout ce qui est possible pour créer de nouveaux emplois en 1971. Il s'agira également d'empêcher que de nouveaux emplois se perdent. C'est arrivé dans certaines entreprises à Montréal. Il ne faut pas se limiter seulement à un objectif numérique comme celui-là."

Le chef du gouvernement québécois n'a pas donné plus de détails sur le contenu du programme en préparation.

Il s'est simplement limité à dire que son gouvernement tentera également de réaliser les autres objectifs qu'il s'est fixés dans les domaines social, culturel et économique.

Dédommagement aux détenus

Dans un autre ordre d'idées, M. Bourassa a également fait savoir que son gouvernement examine la possibilité de dédommager les personnes qui auraient subi un préjudice par suite des arrestations effectuées par la police depuis les enlèvements de MM. Pierre Laporte et James Richard Cross.

On sait que le premier ministre du Canada, M. Pierre Elliott Trudeau, a déclaré mardi que cette question relève du gouvernement provincial.

"C'est clair, a dit M. Bourassa, c'est le gouvernement du Québec qui applique la loi des mesures de guerre. C'est normal que ce soit lui qui examine cette question."

Quant à la session même, M. Bourassa a dit qu'elle continuera de porter sur le programme de son parti et sur les bills privés que l'Assemblée nationale n'a pas encore eu l'occasion d'étudier.

Interrogé sur la possibilité de la candidature de l'ex-ministre de la Justice, M. Claude Wagner, à la direction de l'Union nationale, M. Bourassa a refusé de faire tout commentaire.

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE A 1

communauté chrétienne rassemblée en présence de Dieu".

Et le pape de rappeler aux évêques l'importance de leur autorité dans leurs diocèses respectifs.

L'épître paulienne précise que l'autorité s'est efforcée de simplifier les formules, les gestes et les actions liturgiques, mais que "dans ce domaine, il ne faut pas aller au-delà des limites fixées".

Quant aux textes bibliques, "il n'est jamais permis de leur substituer d'autres lectures tirées d'auteurs sacrés ou profanes, anciens ou modernes".

Musique trop bruyante

Le message papal souligne aussi que les chants d'église doivent être en harmonie avec la dignité et la sainteté du culte, de façon à "soutenir la prière et à exprimer le mystère du Christ". Les instruments de musique doivent être choisis soigneusement, en tenant compte de leur nombre, afin qu'ils favorisent la piété sans être pour autant "trop bruyants".

On indique même à quel moment le prêtre, "très brièvement, peut parler à l'assemblée". Et l'on insiste: "Tout dans la liturgie doit être préparé de façon à ne pas recourir à des créations personnelles".

Le document s'arrête également aux objets sacrés, comme les hosties, qui, selon l'usage séculaire de l'Eglise, doivent être de froment et sans levain.

Le rôle des femmes

Se penchant sur le rôle des femmes, le Saint-Père dit: "Selon les règles traditionnelles de l'Eglise catholique, il n'est pas permis aux femmes de servir le prêtre à l'autel".

Les femmes peuvent "proclamer les lectures, à l'exception de l'évangile, chanter, jouer de l'orgue, recevoir les fidèles à la porte de l'église, les conduire à leur place, organiser les processions et faire la quête dans l'église".

Suivent enfin plusieurs autres considérations disciplinaires touchant le lieu de la célébration de la messe, les ornements sacerdotaux, les vases sacrés et le reste.

LES CANADIENS

SUITE DE LA PAGE A 1

Le relevé, fait pour le compte des sociétés d'assurance générales, avait pour but de connaître l'opinion publique sur l'assurance-automobile. Le sondage n'a pas eu lieu en Saskatchewan, où l'assurance-automobile est obligatoire et administrée par la province.

Il a démontré que 84 pour cent des quelque 4,000 personnes interrogées voudraient que des lois obligent les manufacturiers à construire des automobiles plus solides.

A l'étranger, les élections américaines sont perçues comme une défaite de Nixon

d'après l'Agence France-Presse

Le président Nixon a échoué dans ses efforts pour contrôler le Congrès et cet échec l'obligera à corriger sa ligne de politique intérieure dans l'optique des élections présidentielles de 1972, écrivaient hier soir les "Izvestia" dans un premier commentaire consacré aux élections américaines.

Pour l'organe du gouvernement, "le résultat le plus important des élections est que les républicains n'ont pas réussi à atteindre leur objectif qu'une fois que les démocrates ont gardé le contrôle tant au Sénat qu'à la Chambre des représentants".

"Les Izvestia" estiment en conséquence que les divergences entre républicains et démocrates vont s'accroître au Congrès, et que tous les grands chefs de file démocrates, capables de s'opposer au président Nixon aux prochaines élections présidentielles, sont maintenant en place au Sénat.

Après avoir noté également la victoire des candidats démocrates aux postes des gouverneurs, le journal affirme: "Les calculs établis sur un virage à droite dans l'état d'esprit de l'électeur américain ne se sont pas vérifiés. La tactique visant à intimider l'électeur en utilisant la menace de désordres intérieurs n'a pas donné les résultats escomptés".

En définitive, concluent les "Izvestia" on peut déjà affirmer d'une façon incontestable que Washington devra modifier la ligne politique selon laquelle il s'est efforcé de diriger le pays, et devra y apporter de substantiels correctifs. Car deux ans avant les élections présidentielles, c'est déjà un court délai.

En Grande-Bretagne

Pour la presse et la radio britanniques, le résultat des élections américaines est un échec pour le président Nixon. "Nixon tenu en respect dans une bataille en dents de scie", titre l'"Evening Standard", dont le correspondant à Washington, M. Jeremy Campbell, écrit: "Le président Nixon n'a pas réussi à obtenir la majorité au Sénat, ce qui était son but essentiel".

"Les électeurs américains ont donné aux républicains que l'on a vainement écrasés, mais sont loin d'avoir accordé à la politique du président Nixon une approbation massive", écrit de son côté l'"Evening News". "Malgré un investissement prodigieux du temps de M. Nixon et des millions de républicains, cette élection n'a pas marqué distinctement le virage à droite souvent prédit".

Les milieux politiques sont plus prudents dans leur jugement. Pour eux, si le président Nixon n'a pas remporté une victoire retentissante, il est néanmoins parvenu à enregistrer quelque avance au Sénat, ce qui est contraire à l'usage qui veut que le parti au pouvoir subisse en général un recul.

En France

Les considérations de politique étrangère ne paraissent pas avoir été déterminantes quant au résultat des élections législatives américaines, estimation à Paris où, dans les milieux officiels,

Les petits cigares sont plus nocifs que la cigarette

LONDRES (Reuter) — La fumée des petits cigares est plus nocive que celle des simples cigarettes, selon ce que signalent des chercheurs britanniques.

Leurs constatations, qui découlent d'une série de tests sur des animaux, n'ont pas manqué de surprendre nombre de fumeurs ancrés dans la foi qu'ils aspirent du cigare une fumée beaucoup moins délétère que celle de la cigarette.

Le Conseil britannique des recherches sur le tabac vient, en effet, de déposer un rapport affirmant que la nicotine contenue dans la fumée du cigare s'absorbe beaucoup plus facilement dans la bouche que celle de la cigarette.

Cette découverte, mentionne-t-on en passant, provient de constatations que l'on a faites chez des souris, notamment... elle ne dit pas en quoi le cigare a pu contribuer à la mort de Churchill.

Décès du roi Pierre de Yougoslavie

LOS ANGELES (Reuter) — L'ancien roi Pierre de Yougoslavie est décédé, mardi, dans un hôpital de Los Angeles, aux Etats-Unis.

Des proches du monarque yougoslave ont rapporté le décès, tard hier soir, après qu'on en eut informé les membres de sa famille.

L'ancien titulaire du trône de Yougoslavie est mort à l'âge de 47 ans, à la suite d'une pneumonie qui s'est transformée en affections cardiaques et respiratoires qui lui ont été fatales.

Depuis avril dernier, Pierre de Yougoslavie avait dû être hospitalisé à plusieurs reprises, à Los Angeles, souffrant de maux de reins et autres maux qui sont à l'origine de sa pneumonie contractée, en septembre dernier.

Un groupe de loyaux sujets, qui avaient immigré, avec lui aux Etats-Unis, ont assumé les frais médicaux encourus pour le soigner depuis avril dernier. A Los Angeles, il habitait l'appartement du physicien Frank Lowe.

DETENUS

SUITE DE LA PAGE A 1

Mardi, comme on sait, le ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, avait indiqué que certains des prisonniers en cause pourraient se voir inculper de sédition ou de trahison, cette dernière peine comportant une peine maximum d'emprisonnement à vie ou de mort.

Arrestations

D'autre part, l'inspecteur J.L. Melançon de la Sûreté du Québec a fait savoir que cinq autres individus ont été arrêtés entre 13 h mardi et 13 h mercredi. Ainsi, le nombre d'arrestations effectuées en application des mesures d'exception s'élève à 429. Au total, 364 des personnes appréhendées ont été relâchées jusqu'à ce jour.

Parmi les personnes qui étaient toujours derrière les barreaux à Montréal se trouvent l'avocat Robert Lemieux, qui avait servi d'intermédiaire au FLQ dans les négociations, le président du Conseil central de Montréal de la CSN, M. Michel Chartrand, ainsi que MM. Pierre Vallières et Charles Gagnon, sympathisants avoués du FLQ.

Entre-temps, la police ne semble avoir relevé aucun nouvel indice dans ses opérations de recherche en vue de repérer les ravisseurs du diplomate britannique James Cross et les assassins du ministre Pierre Laporte. On est sans nouvelles de M. Cross depuis la découverte, le 18 octobre, d'une lettre écrite de sa main.

Par ailleurs, les \$150,00 offerts en récompense par les gouvernements fédéral et provincial ne semblent avoir attiré jusqu'ici aucun délateur du FLQ.

Des soldats de l'armée canadienne demeurent toujours en faction devant les édifices gouvernementaux et un porte-parole de l'armée a assuré que leur nombre n'avait pas été réduit.

L'UN demandera des raisons

de notre bureau de Québec

QUEBEC — Après avoir observé un silence complet pendant trois semaines sur l'affaire Cross-Laporte, l'Union nationale a averti, hier, le gouvernement de M. Robert Bourassa que des explications devront lui être fournies dès la reprise de la session, la semaine prochaine.

L'avertissement est lancé dans un communiqué émis à la suite d'un caucus tenu, mardi, par les députés de l'UN. On sait que les députés, ex-députés et tous les candidats de l'UN aux dernières élections se réunissent cette semaine à Québec pour décider de l'avenir de leur parti.

Le communiqué émis à la suite de la réunion rappelle que les parlementaires de l'UN s'étaient engagés le 14 octobre dernier à ne faire aucune déclaration publique sur toute l'affaire dans le but d'éviter de dramatiser les événements.

"Nous avons tenu parole et nous ne le regrettons en aucune manière, précisent les députés. Il est des circonstances où la solidarité devient le plus impérieux des devoirs. Dans la conception de l'UN, le gouvernement du Québec est notre principal instrument de progrès et d'affirmation collective. Que ce gouvernement vienne à chanceler sur ses bases et nous sommes tous affaiblis, humiliés et menacés avec lui.

"Quand le premier ministre a affirmé que des mesures exceptionnelles s'imposaient pour faire face à une situation d'extrême gravité, nous devons, poursuivent les députés, dans l'intérêt commun, lui donner provisoirement le bénéfice du doute, même si nous ne connaissons pas encore tous les faits susceptibles de justifier pareilles mesures.

"Un moment vient toutefois où ces faits doivent être clairement révélés. Un moment vient où la population a le droit de savoir de quelle façon ont été appliquées les mesures d'urgence. Il ne faudrait pas que la discrétion méritoire que nous avons observée puisse être interprétée comme un endossement inconditionnel de ce qui a été fait et de ce qui pourra être fait.

Le Concorde atteint Mach 2

TOULOUSE (AFP) — Le prototype français de l'avion supersonique "Concorde" a atteint Mach 2, deux fois la vitesse du son, et a donc ainsi poussé son avance sur l'appareil britannique 002.

L'exploit a été réussi hier à 15 h 16 au-dessus de l'Atlantique, soit vers 9 h, heure locale de Montréal. L'appareil qui avait décollé de Toulouse une demi-heure auparavant, volait à une altitude de 50,000 pieds.

ON L'A NOTRE ASSURANCE-MALADIE POUR SEULEMENT 0.8%

Le 1er novembre marque l'entrée en vigueur du régime de l'assurance-maladie du Québec. Ce régime est financé en partie par les contributions des employeurs et celle des particuliers bénéficiant d'un revenu.

DÉDUCTION À LA SOURCE

Dès la première paie versée après le 1er novembre, les employeurs déduiront 0.8% de votre salaire pour contribution au régime de l'assurance-maladie.

EXEMPLE

Paie de	Contribution
\$ 75.00	0.60
100.00	0.80
150.00	1.20
200.00	1.60

Pour 1970, le total des déductions ne devra pas excéder \$20.83

CONTRIBUTION

EMPLOYEURS

En 1971, le total des déductions sera de \$125.00

La contribution des employeurs est de 0.8% de la somme des salaires bruts versés à leurs employés.

Tout renseignement additionnel peut être obtenu en communiquant avec nos bureaux régionaux des impôts à Québec ou à Montréal.

Bureau des impôts, Québec
200 sud, rue Dorchester
Téléphone: 643-4447 pour les particuliers
643-6150 pour les employeurs

Bureau des impôts, Montréal
107 ouest, rue Craig
Téléphone: 873-5484



GOVERNEMENT DU QUÉBEC
MINISTÈRE DU REVENU

Entente franco-américaine sur le trafic illicite des narcotiques

WASHINGTON (AFP) — Le comité intergouvernemental franco-américain sur le contrôle des drogues, après sa réunion trimestrielle, à Washington, a terminé la rédaction finale d'un protocole d'accord entre les gouvernements

de la France et des Etats-Unis relatif aux efforts qu'ils entreprennent de concert pour combattre le trafic international illicite des narcotiques.

Un communiqué publié en fin de journée par le bureau américain des stupéfiants et drogues dangereuses, qui siège au ministère de la Justice, ajoute que ce protocole sera vraisemblablement paraphé à Paris au début de l'année prochaine, par le ministre français de l'Intérieur, M. Raymond Marcellin, et par M. John Mitchell, l'attorney-général des Etats-Unis.

Le communiqué précise que la réunion qui vient de se con-

clure était présidée par M. Max Fernet, directeur central de la police judiciaire, et par M. John Ingersoll, directeur du bureau américain des narcotiques et drogues dangereuses.

Des représentants de la gendarmerie canadienne assistaient également aux délibérations.

Organisation

Elles ont également porté, d'une manière détaillée, sur les "réseaux et les méthodes empruntés par les trafiquants internationaux de drogues, ainsi que sur les mesures de rétorsion appropriées".

M. Fernet a fait valoir à ses

interlocuteurs que, depuis quelques mois, le ministère de l'Intérieur a augmenté de 65 spécialistes le nombre des agents chargés de dépister les cas de trafic international et leur a fourni l'équipement et les moyens d'action nécessaires.

De son côté, M. Ingersoll a déclaré que 300 agents viendront bientôt grossir les rangs des brigades de stupéfiants américaines, en vertu d'une loi votée en 1970.

Enfin, précise le communiqué, les programmes de lutte contre le trafic des narcotiques mené conjointement par les Etats-Unis, la France et le Canada ont été passés en revue.

DISPARUE



Jani OSBORN

La police de Lachine est à la recherche d'une adolescente de 13 ans, disparue de son domicile, depuis le 13 octobre dernier. Il s'agit de Jani Osborn, qui mesure 4 pieds 10 pouces et pèse 100 livres; elle a les yeux verts, les cheveux bruns et le teint pâle. Comme signe particulier, elle possède une marque brune entre les sourcils.

Toute personne qui serait au courant des allées et venues de cette adolescente est priée de communiquer avec la police de Lachine, à 637-1133.

Mme Victor Rousseau a été acquittée du meurtre de Raymond Paulin, en Abitibi

QUEBEC (PC) — Mme Victor Rousseau, âgée d'une trentaine d'années, de Senneterre, en Abitibi, a été acquittée, d'une accusation de meurtre non qualifié, pour cause d'aliénation mentale.

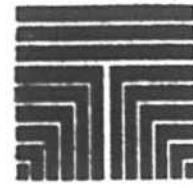
La défense, représentée par Me René Letarte, a déposé une admission des faits suivants: vers trois heures de l'après-midi, le 8 mai 1969, Mme Rousseau s'est rendue en automobile, accompagnée de son fils de quatre ans, sur un chantier situé à quatre milles de Senneterre. Elle a pris une carabine dans le coffre arrière de son véhicule, s'est dirigée vers un groupe

de trois hommes dont faisait partie la victime, Raymond Paulin, 47 ans, de Senneterre. Elle a fait feu; l'homme est tombé. Elle a tiré un second coup puis est retournée chez elle où la police est allée la cueillir.

A la suite du témoignage de deux psychiatres sur l'état mental de l'accusée, le juge Pierre Letarte, de la cour du banc de la reine a orienté le jury vers un acquiescement pour cause d'aliénation mentale.

Mme Rousseau a repris le chemin de l'institution psychiatrique où elle était déjà hospitalisée.

LEADERSHIP EN INFORMATION



CKAC 73

UNE STATION TELEMEDIA

Voici ce qu'il vous faut savoir sur la Ford Pinto.

Surtout quand vous saurez son prix.

La Ford Pinto a tout ce qu'il faut pour connaître un grand succès. C'est une petite voiture élégante et économique aux nombreuses possibilités. Et avec tous les avantages qu'elle offre, on ne s'attend pas qu'elle soit vendue à un aussi bas prix.

Dans la Pinto, vous avez en équipement standard une transmission manuelle à 4 vitesses entièrement synchronisées. Ou alors si vous choisissez le moteur de 2000 cc à arbre à came en tête, vous aurez la SelectShift automatique à 3 vitesses. La SelectShift vous

laisse le choix entre le confort de la transmission automatique et la joie de mettre la main à l'ouvrage.

La direction est à pignon et crémaillère, ce qui vous permet des coups de volant précis et une excellente maîtrise de la voiture. C'est d'ailleurs ce genre de direction qui a conduit à la victoire les

bolides GT Ford pendant trois années consécutives, au Mans.

Le moteur de 1600 cc a déjà fait ses preuves sur 50 millions de milles. Ce moteur est en fonte donc résistant et léger. Et les 75 chevaux qu'il cache assurent une excellente accélération.

Au cours de nos essais reproduisant la conduite en ville, nous avons fait une moyenne de 30 milles au gallon. Et certains conducteurs nous ont déjà dit avoir fait mieux.

Dans le cas de la Pinto on peut vraiment se fier aux apparences. Car sa ligne aérodynamique allée à sa voie large lui assure élégance et tenue de route. C'est un fait, la Pinto est une petite voiture, sauf vue de l'intérieur. Car quatre passagers y sont parfaitement à l'aise et monter ou



descendre est grandement facilité par les larges portes.

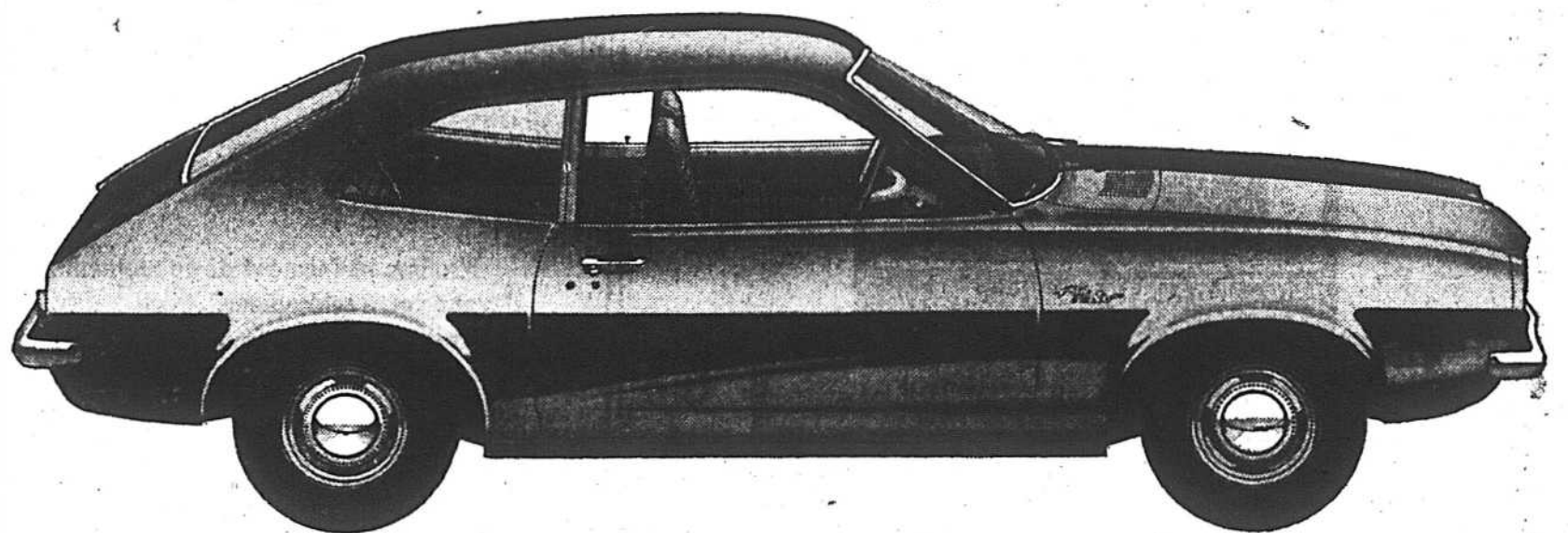
Et la Pinto est agréable à conduire car c'est vraiment une petite voiture sans



soucis. Elle se faufile dans la circulation, stationne sur un mouchoir et ne demande pas de soins particuliers.

Mais la meilleure façon de faire connaissance avec une Pinto est encore une bonne balade d'essai. Comme vous l'offre votre concessionnaire Ford.

PINTO 



Mettez un peu d'entrain dans votre vie.

Pinto \$2180.

Prix de détail suggéré par le fabricant pour le modèle de base sedan 2 portes. Ce prix ne comprend pas les frais de livraison de \$11.00 (pour Montréal), les frais de préparation de mise en route (coût suggéré \$25.00) ni ceux d'immatriculation, d'assurance et de taxe de vente provinciale.

VOYEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE FORD.

Seulement à notre
ENTREPÔT DE SURPLUS

MANUFACTURES LTÉE.

LaSalle

FACTORIES LTD.

Berri et de Maisonneuve

(face au nouveau terminus d'autobus Voyageur)

SPÉCIAUX!...SPÉCIAUX!...SPÉCIAUX!...

Venez tôt!... Quantité limitée
COSTUMES MOTO-NEIGE

Garçons et fillettes

Solidement construits de tissu nylon durable. Robuste glissière, capuchon doublé peluche et un choix varié d'attrayantes couleurs.

BAMBINS et
BAMBINES
4 à 6x

GARÇONS et
FILLETES
7 à 14

7⁷⁷ 12⁷⁷

PANTALONS DE SKI, GARÇONS

Tailles: 8 à 18 ans. Un excellent tissu extensible et une confection soignée. En noir seulement. Doublure thermal.

3⁸⁸

CHANDAILS SKI, POUR DAMES

Tailles: P.M.G. Tricot 100% orlon, un ravissant modèle et un choix varié d'attrayantes nuances. Pour seulement...

\$5

CHANDAILS GROS TRICOT, HOMMES

Tailles P.M.G.Ex.G. Une coupe vraiment masculine. Modèle à gros tricot de haute nouveauté. Riches fils acryliques.

\$5

CHANDAILS POUR FILLETES

Tailles 8 à 14 ans. De fort jolis modèles de fils acryliques à gros tricot. Col simili-roulé. Grand choix de couleurs.

\$2

CHANDAILS POUR GARÇONS

Tailles 8 à 16 ans. Modèles chauds et confortables. Choix de col simili-roulé ou encolure "V". Gros tricot acrylique.

\$2

CHANDAILS POUR BAMBINS

Tailles 4 à 6x. Tricot 100% acrylique de nuances-mode variées. Col simili-roulé et plastron en "V". Spécial!

1⁸⁸

Venez tôt!... Quantité limitée

VESTES DE SKI

Hommes et garçons

Confortables vestes de ski faites de nylon matelassé et entièrement doublées. Robuste glissière, capuchon escamotable. Choix de noir, royal, chocolat, ou bleu pour hommes P.M.G. et Ex.G. - Bleu, vert, brun ou noir pour garçons, tailles 8 à 16.

VOTRE CHOIX

5⁹⁹

Venez en AUTO...par AUTOBUS...ou par MÉTRO!

Le gin le plus vendu au monde.



Offrez-vous un Gordon...
avec le reste du monde.



Distillé à Waterloo, Ontario, par Tanqueray Gordon & Co. (Canada) Ltd.

Émeute à la prison d'Auburn: 40 otages ont été détenus

AUBURN, New York (UPI) — Une quarantaine d'otages ont été détenus hier par 400 pensionnaires de la prison d'Etat d'Auburn, près de Rochester, dans l'Etat de New York.

Les prisonniers, pour la plupart de race noire, ont organisé spontanément un "bingo" en réaction contre l'incarcération d'une dizaine des leurs qui avaient refusé, lundi, de travailler pour célébrer le jour de la solidarité noire.

Les otages, dont se sont emparés les 400 prisonniers, étaient pour la plupart des employés de la prison (gardes, cuisiniers, préposés à l'entretien, etc.).

Ils ont été relâchés, après huit heures de détention, quand les autorités policières ont décidé de lancer, dans l'aile où ils étaient détenus des gaz lacrymogènes.

Au cours de l'émeute, six personnes ont subi des blessures, dont quatre gardiens qui ont dû être hospitalisés.

L'un d'entre eux se trouve encore sous les soins intensifs dans un hôpital de Rochester, où il a immédiatement été conduit dès que la révolte a été matée.

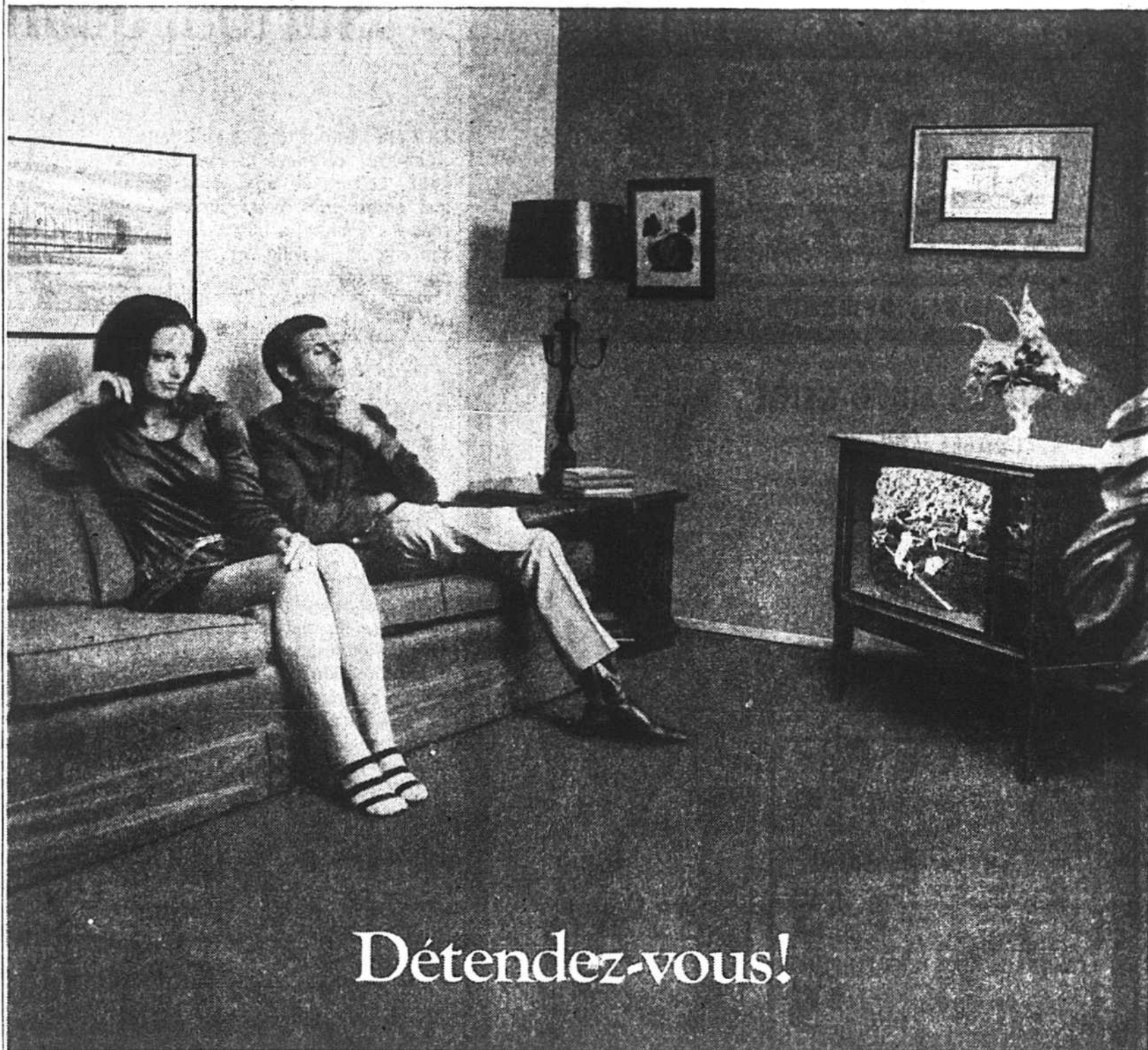
Les troubles ont débuté quand 400 des 1.700 prisonniers incarcérés dans cette prison se sont vus refuser par les autorités pénitentiaires, la remise en liberté de leurs dix compagnons, confinés à leur cellule, depuis lundi.

Les 400 mutins, à grande majorité de couleur, seront gardés dans leur cellule respective jusqu'à ce que le calme soit complètement rétabli dans l'institution pénitentiaire.



Des gardiens de la prison d'Auburn, dans l'Etat de New York, transportent leur confrère Charles Connors, âgé de 39 ans, qui a subi de graves blessures, après avoir été battu par quelques-uns des 400 prisonniers qui ont organisé un "bingo" hier, pour

manifesteur leur mécontentement aux autorités, à la suite de la mise au secret de 10 détenus de leur aile. Le gardien Connors se trouve encore entre la vie et la mort, à l'hôpital de Rochester.



Détendez-vous!

Profitez pleinement de ce moment de délasserment, devant votre télécouleur.

Inutile de vous déranger constamment pour la mise au point des couleurs, depuis que les techniciens de Panasonic ont inventé l'autoréglage.

Tout se passe automatiquement avec le sélecteur d'accord précis. Pressez simplement sur un bouton, pour obtenir instantanément la meilleure image-couleur qui soit. Changez de canal ou déplacez l'appareil, la qualité de l'image restera constante.

Même les nuances sont corrigées automatiquement par un dispositif tout nouveau. Prérégulé à l'usine, il

vous évite des manipulations fastidieuses.

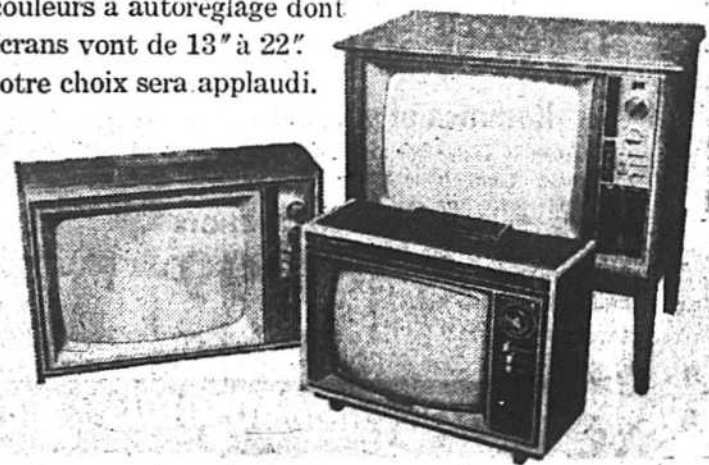
Un mot sur la célèbre lampe-écran Pana-Color. Elle est si brillante que tout autre éclairage vous paraîtra superflu.

Quant à l'ébénisterie, son élégance moderne et fonctionnelle s'accorde avec tout intérieur contemporain.

Si vous avez l'intention d'organiser une petite soirée agréable, passez donc chez un marchand Panasonic. Il se fera un plaisir de vous présenter notre gamme de télécouleurs à autoréglage dont les écrans vont de 13" à 22".

Votre choix sera applaudi.

PANASONIC®
à l'avant-garde du temps.

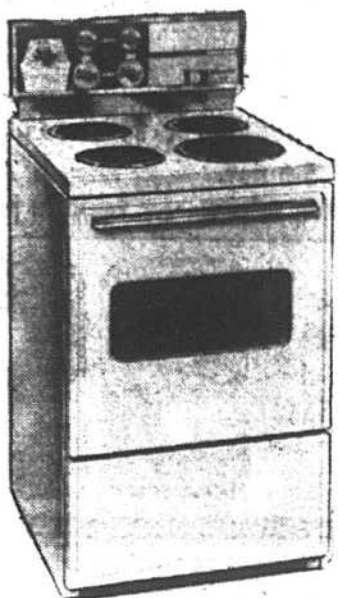


MIRACLE MART

Une des divisions de Steinberg Limitée

découvrez les achats bonis

qualité, style et bas prix augmentent la valeur!

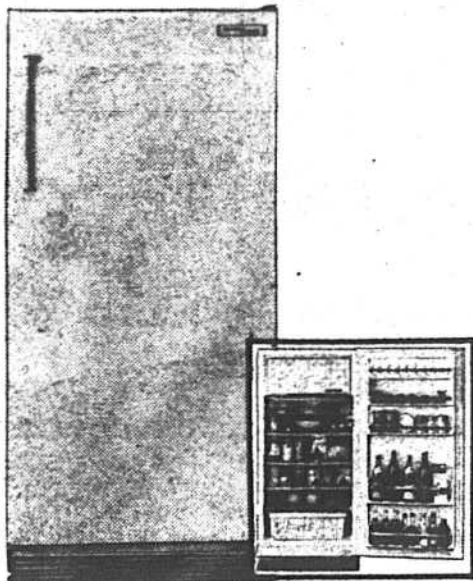


Cuisinière électrique 4 brûleurs

ACHAT BONI 129.97 ch.

Finition émail brillant, degrés d'intensité. Un élément de 2050 watts et trois de 1250 watts. Porte et supports latéraux amovibles. Fenêtre "perma-view" sans buée. 22 1/2" largeur sur 26 1/2" de profondeur sur 45" de hauteur. Garantie d'un an sur toutes les pièces et pour la main-d'œuvre. Garantie de 3 ans sur les éléments.

Gros appareils ménagers

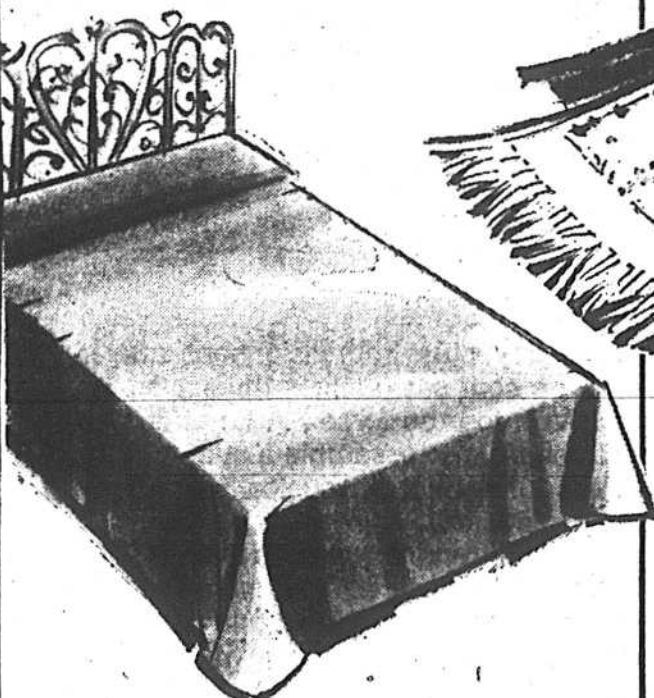


Dégivrage à bouton-poussoir

ACHAT BONI 169.97 ch.

Poussez le bouton et le dégivrage se fait! Capacité de 10.7 pi. cu. Parois isolées de mousse. Congélateur à intérieur de porcelaine. Bac à légumes couvert de pleine largeur. Lampe intérieure. 54" h. x 24" l. x 25" p. Garantie d'un an sur toutes les pièces et pour la main-d'œuvre. Garantie de 5 ans sur le système de réfrigération scellé.

Gros appareils ménagers



Couvre-lits lavables

Ord. 12.97, 13.97 ACHAT BONI 9.97 ch.

En mélange de viscose/nylon de texture écossaise à l'aiguille. Finition Permatron*. aucun repassage requis. Pour lit jumeau ou double.

Linge de maison

*Marque déposée



Plafonniers décoratifs!

ACHAT BONI 2.97 à 24.97 ch.

Choix varié de lampes à prix budget qui donneront un cachet distinctif à toutes pièces!

A. Éclairage à motif losange, finition laiton antique. Verre ombre ou fumé. 9" diamètre, 35" longueur. 11.97 ch.
B. Boule en verre suédois, finition chrome, 8" diamètre. 2.97 ch.
10" diamètre. 3.97 ch.

C. Boule de cristal avec support de finition chromée. 6" diamètre. 2.97 ch.
10" diamètre. 4.97 ch.

D. Chandelier à 5 ampoules de style espagnol. Arabesque d'un noir mat et verre de teinte ambre. 19" de diamètre, 30" de longueur. 24.97 ch.
Éclairage mural assorti, 1 ampoule. 3.97 ch.

E. Moderne. 3 ampoules. Verre ambre miel, diviseur et cônes de finition noyer. Finition laiton. 16" d., 36" l. 11.97 ch.

F. Chandelier à 5 ampoules, finition ton or. Décorations en cristal taillé 32". 19.97 ch.

G. Chandelier moderne à 3 ampoules, verre blanc mat. Finition laiton. 20" d., 32" l. 14.97 ch.
Éclairage murale assorti. 3.97 ch.

Draps "Marvel Press" sans repassage

ACHAT BONI

Jumeau Ord. 4.97 **3.97** ch. Double Ord. 5.47 **4.47** ch.

Économisez jusqu'à 25% sur ces draps et taies d'oreillers. En pur coton, de style plat ou pré-ajusté. Floral Aloha dans un choix de rose, bleu, vert ou or. Les draps pré-ajustés ont des coins élastiques. Taies Ord. 2.47 2.17 la paire

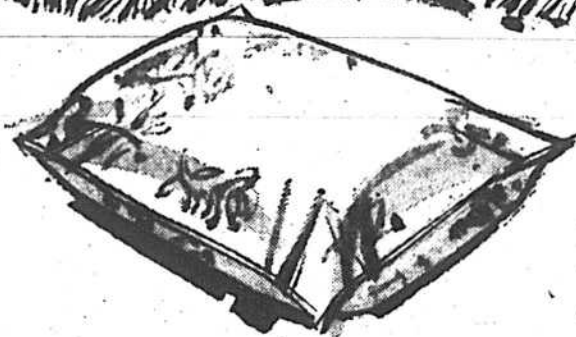
Linge de maison

Ensembles de serviettes fleuries

ACHAT BONI

Débarbouillette 12" x 12"	Essuie-mains 15" x 25"	Serviette de bain 20" x 42"
3 pour 97¢	2 pour 97¢	97¢ ch.

A fleurages multicolores sur fond blanc et avec frange. Teintes de rose, bleu, or.

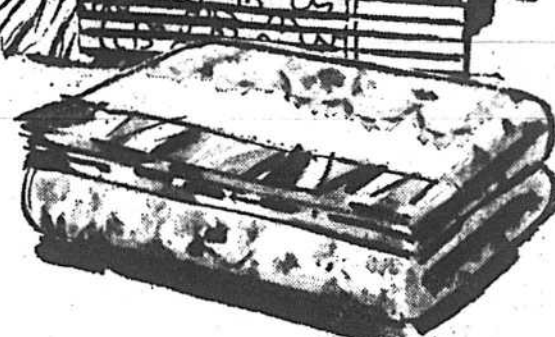


Oreillers de plume

Ord. 2.97 ACHAT BONI 1.97 ch.

Robois de 33%1 Rembourrage de plume de poulet et d'oie, revêtement qui ne laisse pas passer le duvet, fleurage rose ou bleu. 20" x 26".

Linge de maison

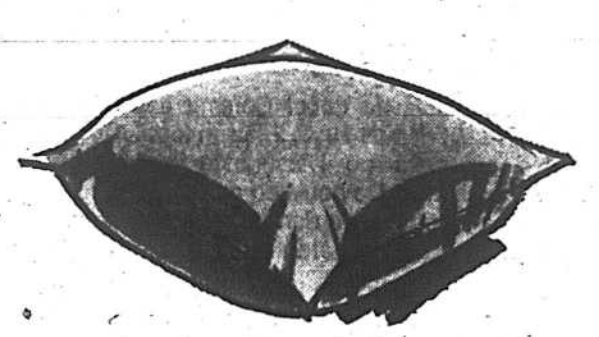


Couvertures Permapap

ACHAT BONI 4.97 ch.

En mélange de rayonne et viscose, lavable à la machine. Imprimé floral au pochoir sur fond blanc. Extrémités finies. Rose ou bleu. 72" x 84".

Linge de maison



Coussins très décoratifs

Ord. 1.17 ACHAT BONI 87¢ ch.

De couleurs qui donneront une note de beauté à votre décor. Achetez-en plusieurs! Rouge, bleu royal, brun, mousse, orange, or.

Linge de maison

MAINTENANT 11 MAGASINS POUR MIEUX VOUS SERVIR

• LONGUEUIL
Place Longueuil

• GREENFIELD PARK
Place

• CHOMEDEY
Centre commercial St Martin

• PONT VIAU
Centre commercial

• WEST ISLAND MALL
Sortie 35 Transcanadienne

• JEAN TALON
4325 est. rue Jean Talon

• RUE SHERBROOKE EST
Place Versailles

• LASALLE
Place LaSalle

• CHATEAUGUAY
180 boul. d'Anjou

• PLAZA ALEXIS NIHON
Atwater et Ste Catherine

• PLAZA CÔTE-DES-NEIGES
6700 Côte des Neiges

les tribunaux

"J.-Claude Palerme est un danger pour notre société"

(le juge Ancil)

Pour avoir succombé à la tentation de s'évader du pénitencier où il purgeait une sentence de 5 ans de pénitencier pour vol à main armée, Jean-Claude Palerme, 27 ans, a écopé d'une sentence de deux années supplémentaires de pénitencier, hier, alors qu'il subissait son enquête préliminaire devant le juge Jacques Ancil, de la Cour des sessions de la paix.

Palerme s'est en effet évadé du pénitencier de St-Vincent-de-Paul, le 29 juin dernier, "pour des raisons familiales". C'est en tout cas, l'explication que son procureur a fournie à la cour, hier matin: "Mon client a reçu une lettre de sa famille; une lettre qui l'a bouleversé parce qu'elle lui apprenait précisément que les siens étaient traqués par des problèmes particulièrement douloureux."

Mais le juge Ancil a refusé de se laisser ébranler. "Quand j'examine le dossier criminel de l'accusé, a-t-il déclaré, j'en arrive rapidement à la conclusion que l'accusé est

un danger pour la société et que ses chances de réhabilitation sont des plus minces."

Peine de 15 mois à un témoin dans une cause de meurtre

Une peine de quinze mois de prison a été imposée par le juge Kenneth Mackay, de la cour du banc de la reine, à un jeune homme de 27 ans, qui s'était rendu coupable de mépris de cour, au cours du procès pour meurtre que subit présentement Nicholas Shamie.

Le marmiton Serge Savard a volé une belle Ford Torino

"J'ai volé la Ford Torino et je plaide coupable. Votre Honneur. Je n'ai pas d'explication à donner. C'est un coup de tête, une naïveté. Je dois cependant dire à la cour que les portes de l'auto n'étaient pas verrouillées et que les clés étaient accrochées au volant."

Serge Savard, l'accusé, est une jeune Montréalais de 21 ans, qui habite au 945 Clifton et travaille comme aide-cuisinier.

Le 27 octobre, entre 13 et 17 heures, il a volé une Ford Torino et pris la fuite. Une heure plus tard, il était appréhendé alors qu'il se trouvait au volant de l'auto volée.

"Parce que c'est votre première offense, lui a dit le juge Emile Trottier, de la Cour des sessions, je vous accorde un sursis de sentence de deux ans. Je tiens également compte du fait que les portes de l'auto étaient déverrouillées. Il faudra sévir, un jour, contre ces propriétaires d'autos négligents qui, par leur insouciance, deviennent les complices inconscients de criminels. L'indifférence de

"Je veux, a conclu le juge Ancil, que le bureau des libérations conditionnelles soit

averti de ne pas libérer Jean-Claude Palerme avant l'expiration de la sentence."

En fait, Claude Côté avait été le premier témoin appelé par le procureur de la Couronne, Me Patrick Falardeau, à la première journée du procès.

Alors qu'au cours des procédures antérieures, il avait déclaré avoir été témoin d'un complot entre le prévenu et d'autres individus, pour aller

commettre un vol dans le restaurant où le jeune Yves Richard avait été tué, lundi il a nié avoir eu vent de toute cette affaire.

Le tribunal le confina alors aux cellules pour la nuit, en soulignant que le faux témoignage, devant une cour de justice, constituait le plus sérieux mépris du tribunal que l'on puisse rencontrer.

Et que cela se produisait définitivement trop souvent. On sait que Shamie est le troisième homme à subir son procès pour le meurtre du jeune Richard, tué dans une épicerie rosemontaise, au cours d'un vol à main armée.

Les deux autres prévenus, Herman Gaumont, 19 ans, et Richard Lafleur, un résident de Rosemont comme le premier, ont été condamnés à la détention à vie, après avoir enregistré successivement des plaidoyers de culpabilité.

beaucoup de citoyens coûte une fortune à la collectivité."

"Quant à vous, Serge Savard, a poursuivi le juge, vous avez maintenant un dossier criminel. Je pense que vous êtes suffisamment puni."

LUMBERLAND

MATÉRIAUX de CONSTRUCTION Liée.

NOUS SOMMES LA COMPÉTITION

9055 PASCAL-GAGNON
ST-LEONARD — 325-2600

Ouvert tous les jours jusqu'à 6 h.
Jeudi et vendredi jusqu'à 9 h.
Samedi jusqu'à 5 h.

Livraison disponible à un coût minimum.

BRIQUES "UNIVERSAL" PLAQUÉES

Placage de 1/2 de vraies briques cuites

Donnent à toutes les pièces la beauté de la pierre et de la brique naturelle

Choix de :

- Brique écorce
- Brique antique
- Brique romaine
- Choix de rouge, blanc ou brun

• PAS DE PROBLÈMES

• PAS DE GACHIS

• A l'intérieur ou à l'extérieur

• Pas besoin de fondation

Si faciles à poser que même votre femme peut le faire; demandez-lui, vous verrez.



- Encollez le placage de brique
- Mettez-le en place et appuyez fermement
- Tirez les joints au mortier "UNIVERSAL"

Prix spécial
Lumberland

99¢
le pl.
car.

DEMONSTRATION

5-6 nov.
en soirée

Samedi 7 nov.
toute la journée

Un remède qui soulage vite d'un mauvais rhume.



Le remède reconfortant contre les mauvais rhumes.

L'INVENTEUR DE L'ASSURANCE MOTO-NEIGE, L'UNION CANADIENNE VOUS INVITE DE NOUVEAU À FILER CET HIVER EN TOUTE SÉCURITÉ.



Avec une protection accrue et encore plus avantageuse.

Cet hiver, venez avec nous! Comme des milliers d'autres l'ont fait depuis 1963. Fiez en toute sécurité avec les pionniers de l'Assurance Moto-Neige, L'Union Canadienne. De nouveau cette année, notre compagnie a innové et n'a rien négligé pour assurer à vos randonnées une détente qui soit complète.

Consultez votre courtier en toute confiance. Il vous renseignera sur les multiples avantages de l'Assurance combinée Moto-Neige de L'Union Canadienne, pionnier dans le domaine de l'Assurance-Loisir.

CETTE ANNÉE, ASSUREZ-VOUS D'ABORD ET ALLEZ-Y! AVEC L'INVENTEUR DE L'ASSURANCE MOTO-NEIGE.



L'Union Canadienne
2475, boulevard Wilfrid-Laurier,
Sillery, P.Q.
275, rue St-Jacques, Montréal

Vous le contemplez avec étonnement.

Vous l'écoutez avec émerveillement.



Ce pourrait être une des plus remarquables sculptures modernes de la Galerie Nationale.

C'est sans aucun doute le plus remarquable électrophone stéréo que vous ayez jamais vu.

Mais oui, un stéréo, et plus précisément le CIRCA 711 Electrohome.

Sous le globe de verre fumé (tout à fait dans le style 2001), vous trouverez un électrophone stéréo avec mini-tourne-disques BSR et radio AM/FM. Vous avez sûrement remarqué le socle élégant qui supporte le globe. Ses lignes élancées ne l'empêchent pas d'être d'une stabilité étonnante. Et ces petites

choses en forme de lune, de chaque côté? Ce sont des haut-parleurs de haute fidélité pouvant être espacés de vingt pieds, de façon à obtenir la meilleure reproduction

stéréophonique. Mais il y a plus impressionnant que le style du CIRCA 711: ce sont ses qualités musicales. Là, Electrohome a réalisé un tour de force... En effet, dessiner un appareil stéréo qui ne ressemble à aucun autre, c'est une chose, mais lui donner la musicalité d'un... Electrohome, c'en est une autre.

Vous serez heureux d'apprendre que nous avons réussi à ces deux points de vue. Vous serez également heureux d'apprendre que le prix du CIRCA 711 est à la portée de tous les budgets. Passez donc vite chez le marchand Electrohome. Vous serez émerveillé par le plus étonnant des appareils stéréos. Comme appareil stéréo... surprenant! Comme sculpture moderne... une occasion à ne pas manquer. Electrohome Limited, Kitchener, Ontario.

ELECTROHOME

Déboursé de \$800 pour un procès devant jury qui n'a finalement... pas eu lieu!

Si le législateur fédéral veut ajouter quelques modifications fort attendues au code pénal, et sauver quelques centaines de milliers de dollars par année aux contribuables canadiens, il pourrait, selon de nombreux juges et avocats, restreindre le nombre de cas dans lesquels on peut choisir d'avoir un procès devant jury. Et sans que la plupart des justiciables s'en portent plus mal. Au contraire. C'est l'impression recueillie

hier après-midi, alors que les caisses du palais de justice s'étaient appauvries de près de huit cents dollars pour solder les frais d'un tel procès par jury qui n'avait pas eu lieu. Jusqu'au dernier moment, toutefois, un jeune homme et

une jeune femme, accusés d'avoir commis un vol à l'étalage de \$68, dans un magasin de la rue Ste-Catherine ouest, avaient continué à se prévaloir, tacitement si l'on veut, de leur droit d'être jugés devant leurs pairs. Mais au dernier moment, ils

avaient rencontré leur avocat, et ils avaient décidé de présenter un aveu devant le juge Albert Leblanc. Devant ce dernier, un peu plus tard, le procureur de la Couronne, Me Roch Héroux, devait souligner que soixante-douze citoyens avaient été appelés en cour pour servir de jurés à ce procès, et qu'il fallait maintenant payer le coût de leurs déplacements et de leur demi-journée de travail perdue.

Sans demander directement à la cour de tenir compte de ces déboursés, dans le prononcé de la sentence, Me Héroux soumit qu'il y avait là un abus des procédures qui pouvait être fort coûteux pour l'ensemble des citoyens. Le cas d'hier n'est par ailleurs pas exceptionnel.

Loin de là. Ces deux derniers jours, le juge Leblanc a présidé le procès d'un jeune homme accusé de possession de cinq faux billets.

Aujourd'hui même doit débiter celui d'un autre prévenu accusé d'un simple vol d'auto. Et la cinquième division des Assises, qui va tenir ses audiences dans la chambre 24 du Vieux Palais de justice, à partir du 16 octobre prochain, sera inaugurée par un procès de fraude banal, à tout prendre.

Ce qui veut dire des centaines et des centaines de dollars dépensés chaque jour pour des instructions qui ne méritent certainement pas le "grand traitement" des Assises.

les tribunaux



Décision de la cour d'appel du Québec

La preuve n'a pas été faite que Soucy est un criminel d'habitude

Dans un jugement rendu le 14 février 1969, un juge de la Cour des sessions de la paix déclarait Gaston Soucy "criminel d'habitude" et lui imposait une sentence de détention préventive.

Gaston Soucy, représenté par Me Nikita Tomesco, en avait tout de suite appelé de la sentence prononcée contre lui. Hier, la Cour d'appel du Québec a rendu sa décision et déclaré qu'elle casserait l'ordonnance de détention préventive prononcée contre Gaston Soucy par le juge de première instance et restaurerait la sentence de neuf mois de prison à laquelle il a été con-

damné, le 3 mai 1968, par le juge Jean Teller, de la Cour des sessions de la paix, qui l'a trouvé coupable d'avoir été en possession d'une arme offensive dans un dessein dangereux pour le public.

Le juge André Taschereau déclare pour sa part qu'il n'a pas été prouvé hors de tout doute raisonnable, tel que le requiert une jurisprudence bien établie, que Soucy fréquentait des criminels reconnus lorsqu'il a commis l'offense substantielle en février 1968.

Quant au juge J. J. Turgeon, il dit partager l'opinion de ses collègues Taschereau et Brossard.

"De plus, ajoute-t-il, il apparaît que lors de son dernier stage au pénitencier, Soucy a manifesté la volonté de se réhabiliter en apprenant le métier de barbier. A sa sortie du pénitencier, il a fait de nombreuses démarches pour chercher un emploi; il s'est même adressé à son député qui a fait des efforts pour lui trouver du travail."

Toujours selon le juge Turgeon, Soucy a réussi pendant quelques mois à travailler comme garçon de bar, comme manoeuvre sur des chantiers de construction et comme vendeur d'automobiles.

FAISEURS de VIN

Nous avons le plus grand choix de concentré de raisin pur à base de fruits et de malts ainsi que tous autres ingrédients et équipement nécessaires à la fabrication des meilleures bières et vins maison.

Venez nous rendre visite et vous familiariser avec la façon "Wine Art" de fabriquer vins et bières.

WINE ART

2 magasins à votre disposition

1705 rue Dollard
LaSalle, P. Qué.
365-7511

3675 boulevard Saint-Jean
Dollard-des-Ormeaux, P.Q.
626-6896

Fermé le lundi

VENTE DE FAILLITE — VENTE DE FAILLITE —

VENTE DE FAILLITE

RE: CENTENNIAL FURNITURE (En faillite)

4600, BOUL. ST-LAURENT, MONTREAL

\$50,000

MEUBLES ET ARTICLES MENAGERS — APPAREILS ELECTRIQUES
STEREOS — RADIOS — LAMPES — TABLES — ETC... ETC...

TOUT DOIT ETRE VENDU A DES PRIX REDUITS
DE 50% ET PLUS

MOBILIERS DE SALON — MOBILIERS DE CUISINE — MOBILIERS DE
CHAMBRE A COUCHER — REFRIGERATEURS — MACHINES A LAVET
SECHOIRS — CUISINIERS ELECTRIQUES — TABLES — LAMPES —
MOBILIERS D'ENFANTS — DIVANS-LITS — MEUBLES ANTIQUES —
CHAIRES — COMMODES — PEINTURES — MIROIRS — LITS — MATELAS
— STEREOS — RADIOS — ETC... ETC...

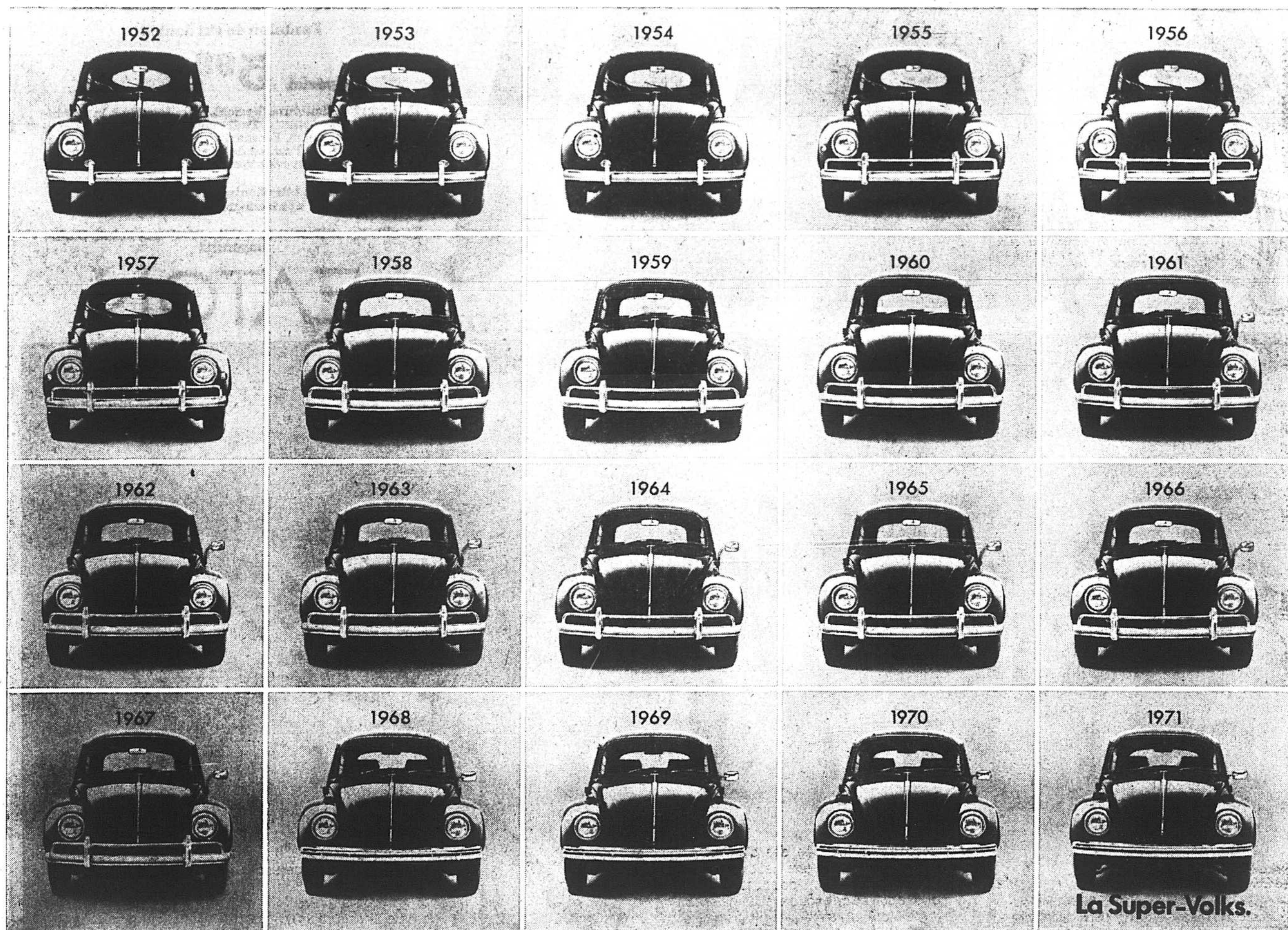
TOUT DOIT ETRE VENDU! FACILITES
DE PAIEMENT

LA VENTE SE DEROULE SUR LES LIEUX MEMES AU
4600, BOUL. ST-LAURENT, MONTREAL

OUVERT TOUS LES JOURS DE 9 H. A. 6 H. P.M.
JEUDI ET VENDREDI DE 9 H. A. 9 H. P.M.

CETTE VENTE EST SOUS LA DIRECTION DE **M. GOLDSMITH & CO. LTD.**

VENTE DE FAILLITE — VENTE DE FAILLITE —



Maîtrise s'acquiert.

Mais nous avons dû y mettre temps et travail. Près d'un quart de siècle, pour fabriquer 13 million de Volkswagen. Et quel est le résultat de tous ces efforts? Rien moins que la voiture la plus perfectionnée sur la route. Passez à la loupe, si vous le voulez, toute Volkswagen neuve. Si vous trouvez la moindre coche à sa peinture ou la plus infime égratignure à ses chromes, c'est que quelqu'un y a touché avant vous. Vous ne trouverez pas non plus de salade de fils multicolores sous le tableau de bord. Vous n'y trouverez rien, sauf une étendue d'acier peint, lisse et brillant.

Sous le tapis du coffre à bagages? De l'acier peint, lisse et brillant. Près du moteur? Même chose. Sous la voiture? Même chose encore. Jusqu'à l'intérieur des portes, sous la garniture, qui est peint, lisse, brillant, parfait. Et cette perfection n'a rien de surprenant pour qui sait comment nous travaillons. Sur la chaîne de montage VW, un employé sur huit est inspecteur. (Sans compter les inspecteurs chargés de vérifier l'excellence des premiers.) A l'atelier de peinture, chaque voiture est sablée et lavée à la main. Côté mécanique, chaque moteur est rodé avant le

montage. Chaque pièce est inspectée individuellement et initialement personnellement par l'inspecteur. Et voilà au moins 22 ans et 60,000 améliorations que ça dure. Nous avons donc acquis une certaine maîtrise, dont voici le résultat: La Super-Volks 1971. La meilleure des Volks et peut-être bien la meilleure des voitures. Et si elle ressemble étrangement à la première des petites Volks, il y a une raison: les autres s'acharnent à pondre de nouveaux modèles plus longs, plus courts, plus petits, plus gros. Nous nous sommes toujours astreints à rendre parfait celui que nous avions.

À Noël...une pensée pour les autres! EATON est à votre service.



Vêtements d'adolescentes à prix d'économie

Manteau de "Vistram" prix courant 27.99

Spécial 17.99

A. Manteau mode pour la jeune élégante, doublure matelassée pour plus de confort, boutons pression et surpiqûres décoratives. En rouge ou brun. Tailles 7 à 14. Nettoyage à sec.

Manteau en laine. Ordinairement 30.00

Spécial 17.99

B. Nouvelle longueur midi. Bien coupé dans un tissu laine de bonne qualité. Doublure matelassée. Devant croisé. Boutons décoratifs de ton or. Col cranté. Ceinture effet cuir. En tweed de laine en couleurs prédominantes de brun, vert ou gris. 7 à 14.

Veste de ski en nylon ciré

Spécial 10.99

C. Allure sportive à prix d'économie. Entièrement doublée de polyester. Capuchon dissimulé dans le col. Poches latérales à glissières. En marine, rouge, brun-tingembre. Tailles 7 à 14.

Pantalon de ski double

Spécial 5.99

D. En nylon, doublure thermal, il est lavable à la machine. Jambes évasees. Taille élastique. Sous-pieds cousus à l'intérieur. En marine, brun ou vert chasseur. Tailles 7 à 14. Profitez de ces bas prix pour garnir la garde-robe d'hiver de vos jeunes filles

Commandes téléphoniques acceptées jusqu'à épuisement du stock

En ville (quatrième étage), Ville d'Anjou et Pointe-Claire. Rayon 211

EATON



Du ski à la mode! Dernier-cri de "Pedigree"

Voici deux modèles parmi notre vaste assortiment de vestes de ski:

A. Veste de ski pour hommes. De Pedigree. Surface extérieure "Antron" avec doublure "Fortrel". Glissière pratique à 2 curseurs. Ceinture réglable. Col cadet. Tailles: Petite, moyenne, grande et forte. Vert forêt, marine ou ton or.

30.00 ch.

B. Veste de ski pour hommes. Surface extérieure en ciré "Antron". Modèle à col cadet et décoré de rayures aux épaules et bras. Tailles: petite, moyenne, grande et forte. Bleu marine français ou gris fer.

38.00 ch.

C. Pantalon de ski pour hommes. De Pedigree. Pantalon seyant en "Lyora"; mouvement aisé. Bas évase allant sur les bottines. Poches sur les côtés. Tailles 28, 30, 32, 34, 36, 38 ou 40. Longueur: Courte, moyenne ou élancée. Marine ou noir.

40.00 pre

D. Veste de ski pour dames

30.00 ch.

Fabrique par Pedigree, cet anorak Deluxe est à la pointe de la mode sur toutes les pentes de ski. Glissière pleine longueur. Ceinture réglable. 2 poches à glissière. Tailles petite, moyenne ou grande. Marine, brun, tons or ou argent.

E. Pantalon de ski pour dames

35.00 ch.

De Pedigree. Confection exquise en tissu extensible "Lyora". Modèle seyant "près du corps" avec bas allant sur les bottines. Tailles 10 à 16; courte, moyenne ou élancée. Marine, bleu poudré, noir ou beige. A ne pas manquer! Voyez de nombreux autres modèles de vestes de ski "Pedigree" pour hommes et pour dames. Les mannequins défilent devant vous les jeudi et vendredi soir 5 et 6 et le samedi 7 novembre chez Eaton en ville au cinquième étage, rayon des sports (261).

COMPOSEZ 842-9211

En ville (cinquième étage), Ville d'Anjou, Pointe-Claire. Rayon 261

Du ski à la professionnelle!

F. Skis Kneissl. Les skis "Kneissl Magic 66 Combi" présentent: rebords "multiflex", surface du côté en polyéthylène, base imprégnée ne nécessitant jamais de cire ainsi qu'une foule d'autres caractéristiques qui vous permettront de faire du "vrai" ski. Longueur: 175 cm à 205 cm (i.e. environ 6' à 7'). Blanc avec garniture bleue. Choisissez le ski des professionnels: les Kneissl Magic 66!

115.00 la paire

G. Fixations Tyrolia. La sécurité avant tout avec Tyrolia! Talon Tyrolia Clix 90. La pince de talon est à charnière et l'éperon "step-in" s'enfile aisément. Bon ajustement pour un contrôle plus complet. Réglage de tension à l'infini. Déclencheur du bout avant Tyrolia Rocket 100. Multi-élastique, décrochage par éjection, plaque de glissement résistant aux chocs. Païtes d'attache de semelle flexible en ressorts de plomb.

33.50 l'ens.

H. Bottines de ski pour hommes.

De marque Koflach Expomaster. Elles présentent: Encolure haute protégée de la neige, doublure en cuir, coussinage très confortable, support à l'arrière, rigidité de premier ordre, recouvrement de plastique "Fibralt" et système d'agrafe de réglage aisé. Pointures (largeur moyenne): 8, 8 1/4, 9, 9 1/4, 10 ou 10 1/2.

110.00 la paire